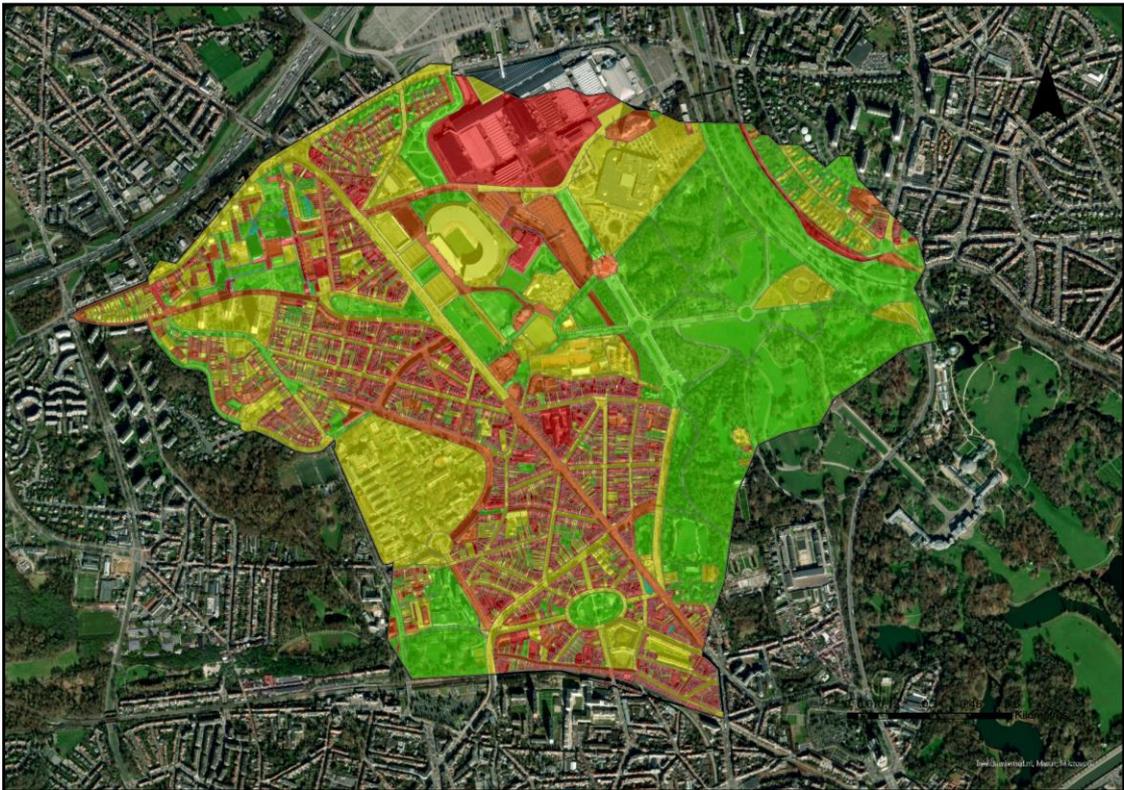


Bassin versant du Molenbeek

PHASE 1 - ETUDE DU POTENTIEL DE DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES



DATE	MODIFICATION	REDACTION	VERIFICATION
MARS 2024	EDITION ORIGINALE	BG/JC	BG



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
I. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE	4
1. LOCALISATION ET CONTEXTE DU SECTEUR D'ETUDE	4
2. LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES (GIEP)	5
<i>Qu'est-ce que la GIEP</i>	5
<i>Stratégie</i>	6
3. DEFINITION DU POTENTIEL DE DECONNEXION	7
II. METHODOLOGIE DE L'ETUDE ODEC	9
1. LES CRITERES D'ANALYSE NUMERIQUE DU POTENTIEL DE DECONNEXION	9
<i>L'imperméabilisation de la parcelle</i>	10
<i>Le Front-A-Rue (FAR)</i>	11
<i>La valeur de la pente</i>	13
<i>La pente favorable ou défavorable</i>	15
2. VISITES DU TERRITOIRE DE L'ETUDE	15
<i>Potentiel de déconnexion « Facile »</i>	17
<i>Potentiel de déconnexion « Moyennement facile »</i>	18
<i>Potentiel de déconnexion « Difficile »</i>	19
<i>Potentiel de déconnexion « Très difficile »</i>	19
III. RESULTATS ET INTERPRETATIONS	20
1. CARTOGRAPHIE DU POTENTIEL DE DECONNEXION	20
2. POTENTIEL DE DECONNEXION DES VOIRIES REGIONALES ET COMMUNALES	21
3. POTENTIEL DE DECONNEXION DES PARCELLES PUBLIQUES	23
4. POTENTIEL DE DECONNEXION DES PARCELLES PRIVEES	25
5. SYNTHESE GLOBALE	27
6. ESTIMATION DES COUTS DE TRAVAUX	28
IV. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES	31
V. ANNEXE : LA BOITE A OUTILS GIEP	34
1. JARDINS DE PLUIE	35
2. STRUCTURES DRAINANTES	36
3. TOITURES STOCKANTES	38
4. ECHELLES D'EAU (OU ECHELLES D'O)	39
5. ENTRETIEN	41
<i>De l'entretien des espaces verts au plan de gestion écologique :</i>	42
<i>L'entretien des ouvrages enterrés</i>	44

PREAMBULE

L'accord de Gouvernement de 2019 prévoit que le concept dit de « Gestion Intégrée des Eaux Pluviales » (GIEP) soit appliqué autant que possible afin de réduire le « tout au tuyau ». Cette GIEP s'entend comme l'ensemble des techniques d'aménagement et d'ouvrages qui participent à la restauration du cycle naturel de l'eau par une gestion au plus proche de l'endroit où l'eau de pluie tombe. Pour ce faire, les ouvrages sont préférentiellement infiltrants et végétalisés, ce qui offre une meilleure résilience urbaine de par une meilleure qualité de vie, la lutte contre les inondations et les îlots de chaleur urbain ou encore un support pour la biodiversité.

Tel que le précise le [Plan de Gestion de l'Eau de la Région bruxelloise 2022-2026](#), la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) est reprise (page 615) comme « réponse transversale à plusieurs enjeux dont celui de réduire la fréquence et l'ampleur des inondations ». Comme le précise également ce plan, « la Gestion intégrée des Eaux Pluviales **délivrera de nombreux effets positifs** qu'il est possible de regrouper selon 4 grandes catégories : quantité, qualité, cadre de vie et biodiversité/résilience. Ces catégories correspondent aux 4 piliers de la GIEP, facteurs de Résilience urbaine. La mise en œuvre de la GIEP présente également un avantage d'ordre économique dans la mesure où, pour un même niveau de protection, elle s'avère moins onéreuse en investissement que les ouvrages traditionnels. De plus, sa plurifonctionnalité permet d'optimiser le coût global des opérations et les coûts d'entretien. Notons aussi que le fait de soulager les réseaux de collecte permet d'en réduire l'entretien, de limiter les investissements en station d'épuration et de diminuer l'importance des dégâts liés aux déversements d'eaux résiduelles urbaines au niveau des déversoirs d'orage. ». Enfin, si les déversements sont aussi à prendre en considération dans les ambitions régionales ; la directive eaux résiduelles va vers une injonction de résoudre cela via les NBS.

A cet égard, les mesures visant à mettre en œuvre cette gestion intégrée du Plan de gestion de l'eau, sont également référencée au [Plan Air Climat Energie](#) de la région.

La présente étude du potentiel de déconnexion s'inscrit dans le cadre d'études pilotes visant à opérationnaliser la gestion intégrée des eaux pluviales dans trois bassins versants particulièrement sensibles vis-à-vis des inondations en conduisant une analyse cartographique détaillée de la situation sur le terrain, du potentiel d'actions (faisabilité technico-économique) et sur cette base en établir un programme d'actions en collaboration avec les aménageurs de l'espace et pouvoirs publics.

Le territoire du bassin versant du Molenbeek s'expose en effet à divers risques en termes de gestion des eaux (inondation, pollution, etc.) accentués par les effets conjoints de l'urbanisation et du changement climatique. Lors de pluies d'orage ou même parfois lors de pluies moyennes, le réseau d'égouttage arrive à saturation et provoque des débordements des égouts unitaires dans les rues et dans les caves et donc des inondations à répétition mais aussi des débordements d'eaux usées vers le milieu naturel ce qui engendre des pollutions conséquentes des milieux naturels.

Une gestion durable et raisonnée des eaux pluviales, via la mise en œuvre d'une gestion intégrée, apparaît dès lors nécessaire pour réduire l'impact sur les milieux naturels, obtenir une gestion des eaux pluviales homogène sur l'ensemble du territoire mais aussi lutter contre les îlots de chaleur urbain et favoriser l'amélioration du cadre de vie.

La présente étude a pour objectif de donner les éléments nécessaires d'aide à la décision pour mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales la plus efficace possible et dans les meilleurs délais sur l'ensemble du bassin versant du Molenbeek.

I. CONTEXTE GENERAL DE L'ÉTUDE

1. Localisation et contexte du secteur d'étude

Le bassin versant dit du Molenbeek alimente l'ancien lit du Molenbeek, ancien affluent de la Senne, situé sur sa rive gauche, dans la partie Nord de la Région Bruxelloise. Actuellement, le Molenbeek est canalisé dans un collecteur d'eau résiduaire urbaine sur la majeure partie de son tracé.

Le bassin versant du Molenbeek reprend à l'Est les ruissellements provenant du plateau urbanisé du Heysel, qui fait l'objet de plusieurs projets de développements territoriaux importants (PAD, PPAS, projets privés, ...) visant à réaménager les lieux. Au sud, le périmètre est délimité par le Canal.

Des travaux de réouverture du cours d'eau et de tamponnage des crues ont déjà été réalisés dans la partie amont, jusqu'à hauteur de la phase I du Parc Roi Baudouin (Jette). Dès lors, la présente mission se focalise sur le périmètre à l'aval de ce parc, situé sur le territoire des communes de Jette et de la Ville de Bruxelles.

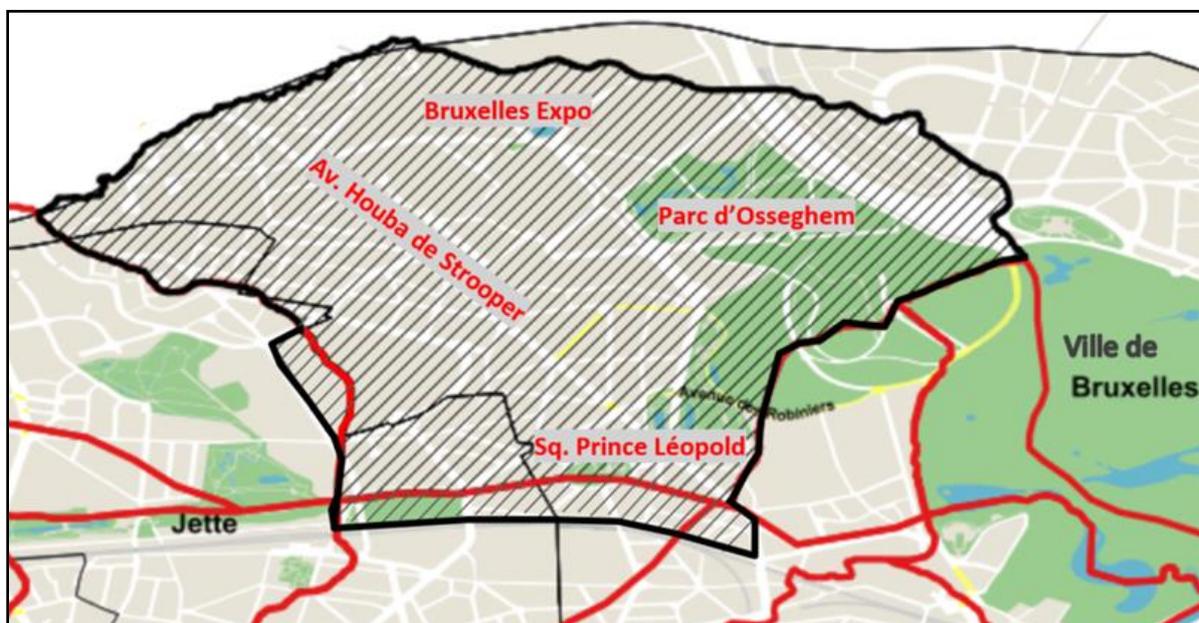


Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude (Bruxelles Environnement)

Bruxelles Environnement a lancé un marché portant sur l'étude du potentiel de déconnexion des eaux pluviales et l'assistance à la mise en œuvre opérationnelle d'une politique de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) sur la totalité de ce territoire.

Aujourd'hui, et au vu du taux d'urbanisation, la politique d'aménagement urbain porte nécessairement plus vers des projets de requalification urbaine que des nouveaux projets de développement urbain.

Ainsi, les efforts de déconnexion des eaux pluviales devront être portés à la fois par les propriétaires des parcelles privées et par les gestionnaires des espaces publics.

2. La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)

QU'EST-CE QUE LA GIEP

Les principes fondamentaux de la GIEP sont les suivants :

- Restaurer le cycle naturel de l'eau,
- Respecter les écoulements naturels,
- Limiter les écoulements et les ruissellements,
- Stocker l'eau au plus proche de son lieu de précipitation,
- Favoriser l'infiltration naturelle, l'évaporation et l'évapotranspiration,
- Veiller à la prise en compte des épisodes pluvieux exceptionnels et des répétitions d'épisodes pluvieux.

La gestion des eaux pluviales devient « intégrée » dès lors que le système hydraulique utilise un lieu ou un ouvrage ayant déjà une première fonction et étant entretenu pour cette fonction. Prioriser la gestion en espace vert permettra d'allier l'hydraulique aux aspects paysagers et environnementaux (biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur urbain, dépollution naturelle, ...).

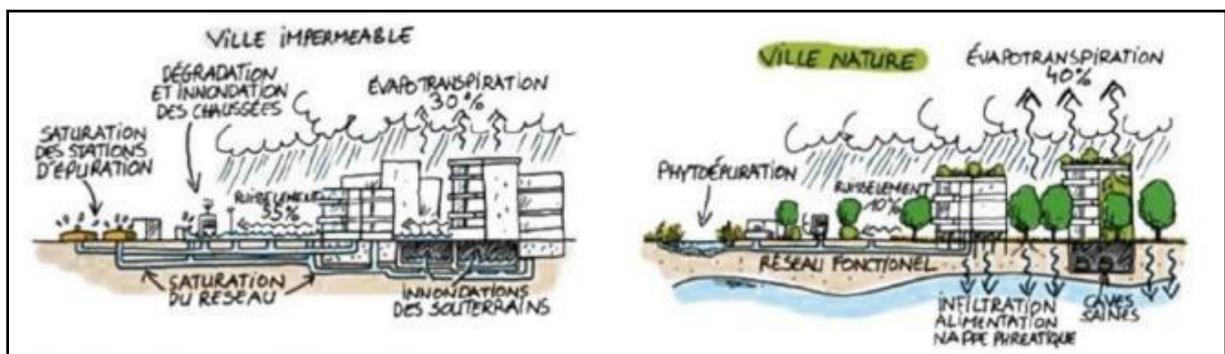


Figure 2 : Vers une ville plus verte (AE-RMC)

Par exemple, un espace vert peut intégrer la gestion hydraulique des surfaces minérales environnantes sans nécessiter plus de foncier, s'il est conçu en léger creux.

Ainsi, l'application de ce concept aboutit à :

1. Ne plus créer d'ouvrage exclusivement hydraulique
2. Diminuer les coûts d'investissement
3. Optimiser les coûts de maintenance

La suppression d'ouvrages exclusivement dédiés à l'eau au profit du ruissellement de surface et de l'infiltration est très économe en investissement comme en exploitation.

L'entretien et le contrôle de l'ensemble des ouvrages de surface (maillage) sont facilités par rapport à la solution souterraine.

La déconnexion des eaux pluviales permet d'aller vers une ville plus verte et respectueuse du cycle naturel de l'eau. Cette démarche est également encouragée et subventionnée par Bruxelles Environnement.

STRATEGIE

La GIEP est une politique de gestion de l'eau qui **doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire pour atteindre des résultats significatifs.**

Par ailleurs, au sein d'un territoire, la GIEP n'est qu'une petite partie des multiples composantes d'un espace public existant ou à créer, mais l'usage cloisonné des différentes compétences comme l'assainissement, parfois différencié entre eaux pluviales et eaux usées, la voirie, les espaces verts, l'aménagement urbain, la mobilité, le développement économique, etc. aboutit à un manque de transversalité, là où **la GIEP est à la fois du paysage, de la voirie, de l'espace vert et de l'assainissement.**

Parallèlement, la culture du changement est difficile et longue à mettre en place. En effet, le monde des travaux publics et surtout de l'ingénierie a été organisé autour des techniques traditionnelles, des responsabilités, des notions d'ouvrages, de qui fait quoi, de dimensionnements, de calculs, de certitudes. Autant de sujets que la GIEP, qui nécessite de réinventer le quotidien, bouscule.

La première étape pour une gestion durable de la ressource en eau est de **ne plus raccorder les projets neufs au réseau**, il s'agit de la non-connexion. Pour cela, il faut se donner les moyens nécessaires pour **l'accompagnement des différents acteurs dans cette dynamique du changement**, une mission assurée en collaboration avec Bruxelles Environnement et sa mise à disposition de Facilitateurs Eaux pluviales (facilitateur eau).

Mais à l'égard de l'évolution de la ville (la surface imperméable a doublé en 50 ans, source IGEAT 2006) focaliser la GIEP sur les nouveaux projets ne suffira pas, il faut également « déconnecter » l'existant des réseaux, c'est-à-dire débrancher les descentes de gouttières, les grilles et les avaloirs des réseaux d'assainissement existants.

L'étude du potentiel de déconnexion rend possible le ciblage des zones à privilégier, en prenant en compte des critères techniques et économiques et permettra dans un second temps de programmer une action publique pour retirer progressivement l'eau des égouts.

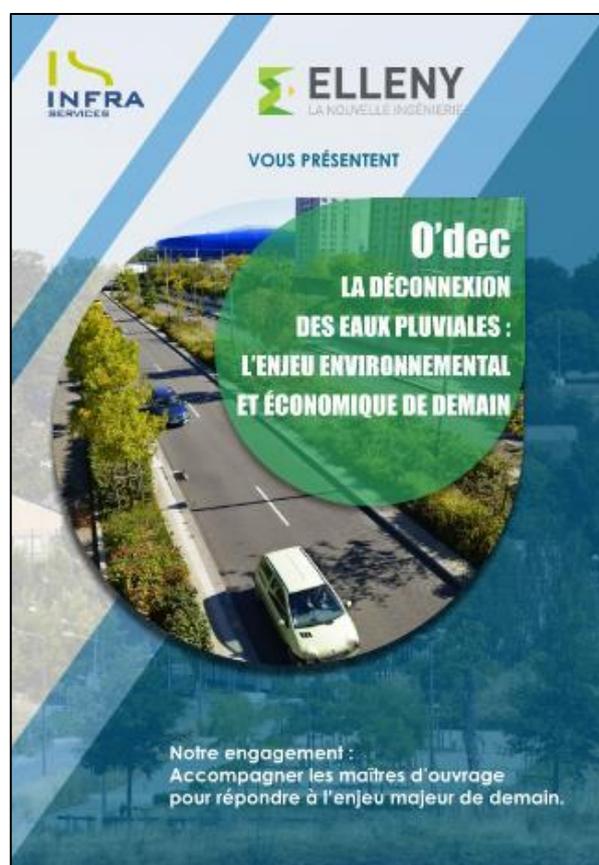


Figure 3 : Extrait de la plaquette de présentation O'dec (IS)

Le potentiel de déconnexion classe les voiries ainsi que les parcelles publics et privées selon un code couleur appartenant à la marque O'dec, créée par INFRA Services et ELLENY et testée pour la première fois à Brest il y a 8 ans.



Figure 4 : Logo O'dec, marque déposée (IS)

3. Définition du potentiel de déconnexion

Le potentiel de déconnexion des eaux pluviales définit la facilité de déraccorder les eaux pluviales du réseau d'égouttage, au profit d'une gestion intégrée tout en conservant au maximum les aménagements existants sur l'espace concerné. Il est donc directement lié au coût de réalisation : plus c'est facile et moins c'est cher, et inversement.

Le potentiel est défini selon 5 classes, associées chacune à un code couleur. Ce code couleur, représenté dans le logiciel SIG (Système d'Information Géographique) par une valeur numérique permet de spatialiser les données et de réaliser des cartographies thématiques en collaboration avec les parties prenantes de l'étude.

Tableau 1 : Classes de couleurs par potentiel de déconnexion (O'dec)

TRES FACILE	FACILE	MOYEN	DIFFICILE	TRES DIFFICILE
-------------	--------	-------	-----------	----------------

Le potentiel de déconnexion permet de définir des orientations techniques associées à un coût de travaux. Il donne une indication de « facilité » et de « priorité » liée directement aux solutions envisageables.

Les solutions envisagées sont d'abord d'utiliser des espaces verts ou fosses d'arbres existants, puis d'utiliser une surface usuellement disponible pour créer un nouvel espace vert en creux ou bien une poche de stationnements poreux par exemple. Dans les milieux très denses, il s'agira plutôt d'intégrer une structure drainante (sous-fondation pouvant stocker l'eau), dans le cas d'une requalification complète de voirie par exemple.

- Le potentiel de déconnexion **TRES FACILE** sous-entend un mode de gestion entièrement dédié aux espaces verts. Il suffit parfois de retirer la vue d'une bordure, de creuser légèrement un espace vert ou de réorienter une pente de voirie pour déconnecter les eaux de ruissellement.
- Le potentiel de déconnexion **FACILE** entrevoit la création d'un espace vert ou d'un arbre de pluie (<https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan/documentation-life-artisan/grand-lyon-livret-technique-les-arbres-de>) sur une zone initialement minéralisée. On peut par exemple transformer un parking surdimensionné en un jardin paysagé et planté ou modifier la piste cyclable, le trottoir ou les stationnements (taille, lieu) afin de créer un espace vert au point bas.
- Le potentiel de déconnexion **MOYEN** mutualise une gestion à la fois par espaces verts et par grave drainante sur une emprise partielle de la zone étudiée. Il s'agit généralement des zones péri-urbaines où il est possible de réduire la largeur d'une voirie pour créer, par exemple, des stationnements sur grave drainante ou une bande d'espace vert.
- Le potentiel de déconnexion **DIFFICILE** est donné sur les secteurs fortement minéralisés, synonymes de zones urbaines et où la création d'un espace vert ne semble pas envisageable, sans repenser totalement l'aménagement. Dans ce cas de figure, l'utilisation de la grave drainante en sous-fondation est l'outil le plus approprié pour générer un volume de stockage tout en gardant des surfaces minéralisées. Les revêtements poreux sont alors une aide considérable.

- Le potentiel de déconnexion **TRES DIFFICILE** est donné pour des parcelles totalement imperméables ou presque. Sur ces secteurs très denses, très peu d’emprises superficielles sont disponibles car les sous-sols sont déjà très encombrés par des réseaux divers ou d’assainissement, des réseaux de chaleur, des canalisations de transport, des caves, le métro, etc. Un certain nombre de contraintes techniques impose alors l’utilisation de solutions de gestion des eaux pluviales telles que des bassins de rétention en béton enterrés avec régulation de débit car l’impluvium (bassin versant collecté) est très important pour un minimum de surface d’infiltration. Dans ce cas, on ne peut pas réellement parler de déconnexion si l’aménagement est conservé tel quel. Au contraire, si un projet est envisagé et que l’aménagement des espaces est totalement repensé, la déconnexion est tout de suite plus appropriée et le potentiel de déconnexion peut descendre d’une ou plusieurs classes.

Le potentiel « très difficile » ne considère pas comme intéressant la déconnexion des eaux pluviales sur le secteur concerné (parcelle ou tronçon de voirie), car il nécessite plutôt de mettre en œuvre un bassin de rétention et / ou une rénovation lourde pour tamponner les eaux avant rejet à débit régulé au réseau d’égouttage.

Tableau 2 : Ratios estimatifs des coûts de travaux d'assainissement pluvial sur les parcelles public et privé (INFRA Services (IS))

POTENTIEL	COUTS AUX RATIOS (€ HT/M ³ D'EAU STOCKEE)	
	MIN	MAX
TRES FACILE	54 €/m ³	135 €/m ³
FACILE	135 €/m ³	297 €/m ³
MOYEN	297 €/m ³	594 €/m ³
DIFFICILE	594 €/m ³	891 €/m ³
TRES DIFFICILE	> 891 €/m ³	

Afin de rendre compte du mieux possible du coût engendré pour la mise en œuvre d’une déconnexion des eaux pluviales sur le moyen-long terme, les ratios estimatifs de coûts de travaux indiqués dans le tableau 2 (mais aussi dans le tableau 7 concernant les espaces de voirie) prennent en compte le coût des études induites (maîtrise d’œuvre, éventuelles études annexes (perméabilité, ...)), les coûts d’entretien et une éventuelle inflation à travers un coefficient de sécurité de 35 à 48 % selon la difficulté de mise en œuvre et les ouvrages associés.

II. METHODOLOGIE DE L'ETUDE ODEC

Le potentiel de déconnexion sur le territoire concerné par l'étude a été établi en deux étapes avec :

- Dans un premier temps, une analyse 100 % numérique du parcellaire, qu'il soit privé ou public.
- Puis dans un second temps, une analyse numérique couplée à un découpage manuel des espaces de voirie et une analyse terrain, notamment sur les propriétés publiques, plus facilement accessible.

1. Les critères d'analyse numérique du potentiel de déconnexion

Pour le parcellaire privé ou public représenté sur le cadastre, le travail numérique sur l'ortho-image et le Modèle Numérique de Terrain (MNT), permet d'analyser plusieurs critères qui définissent chacun, à des degrés variables, le potentiel de déconnexion :

- Le taux d'imperméabilisation (occupation du sol),
- Le fait que la ou les bâtiments soient en front à rue (FAR) ou non,
- La valeur de la pente moyenne du terrain,
- Le caractère favorable ou non de la pente par rapport aux bâtiments et / ou aux espaces verts existants.

Les voiries présentent la particularité de ne pas être initialement découpées sur la cartographie. Ainsi pour les besoins de l'étude, cet espace public a été découpé en « parcelles » élémentaires de caractéristiques homogènes en termes de critères de potentiel de déconnexion.

À contrario, de nombreux bâtiments apparaissent cadastrés à part entière et ont de ce fait été associés aux parcelles à l'intérieure desquelles ils sont localisés.

La carte établie par l'intégration des critères, définis ci-dessus, représente le potentiel de déconnexion.

L'IMPERMEABILISATION DE LA PARCELLE

Le taux d'imperméabilisation de chaque parcelle est calculé à partir des limites cadastrales et de la carte d'occupation des sols. Cette carte, présentée ci-dessous, est produite par une analyse de l'ortho-image, et permet de répartir les territoires communaux en 5 catégories : bâtiment, voirie, ombre, végétation (hautes et basses) ou eau (surfaces d'eau naturelles, piscines).

Chaque type de revêtement est affecté d'un coefficient de ruissellement :

- Bâti : 1
- Voiries, trottoirs, ... : 0,9
- Ombre : 0,5
- Espaces verts : 0,2
- Plans d'eau : 0

Le taux d'imperméabilisation de chaque parcelle est calculé comme la moyenne pondérée des types de revêtements qui la composent et de leurs coefficients de ruissellement respectifs.

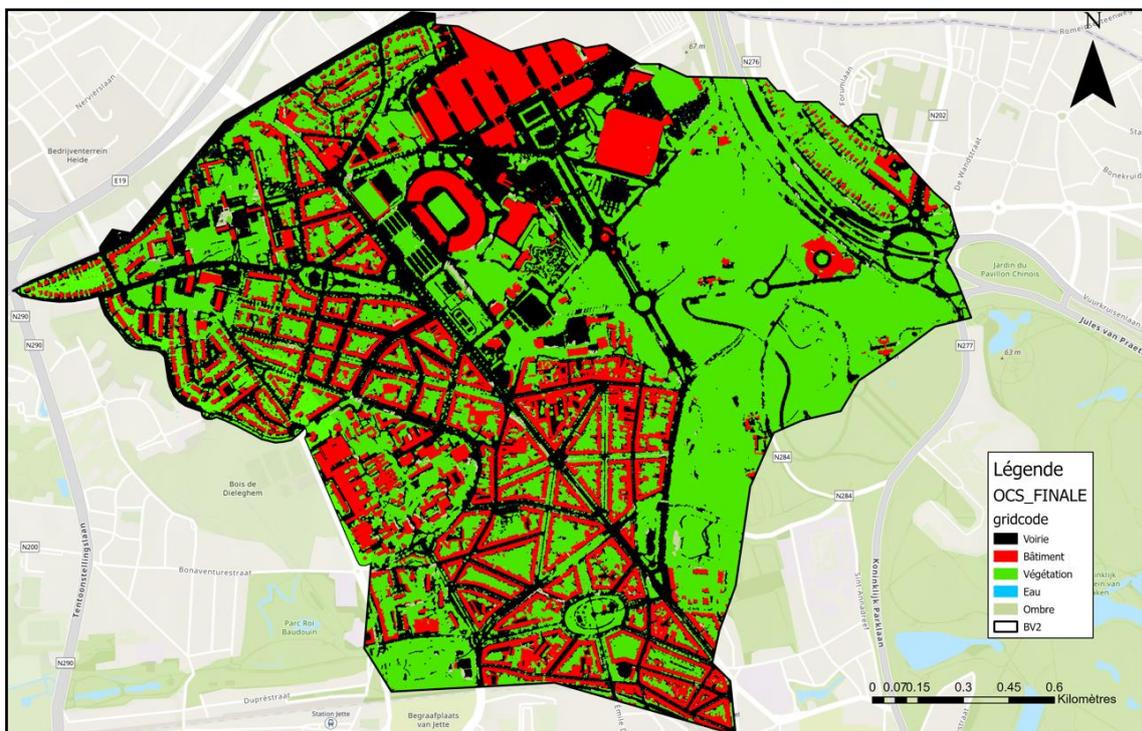


Figure 5 : Occupation des sols du bassin versant du Molenbeek (INFRA Services)

Plus la parcelle est perméable et végétalisée, plus le coefficient de ruissellement se rapproche de zéro et plus le dé raccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement est facile.

Le schéma ci-dessous illustre une première approche du potentiel de déconnexion, défini en fonction du taux d'imperméabilisation calculé.

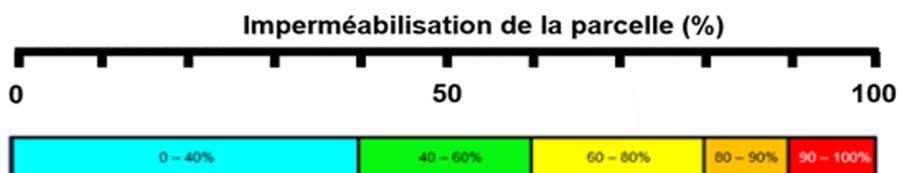


Figure 6 : Potentiel de déconnexion en fonction du taux d'imperméabilisation (INFRA Services)

LE FRONT-A-RUE (FAR)

Le Front-À-Rue (FAR) est défini par la présence d'un ou plusieurs bâtiments en limite de propriété cadastrale, limitrophe à la voirie publique (ou plus communément au trottoir), comme présenté en figure 7 (rue Pierre Strauwen à Bruxelles Ville) et a contrario de la situation présentée en figure 8 (rue Jean Heymans à Bruxelles Ville) où un espace est présent entre les bâtiments et le trottoir.



Figure 7 : Exemple de parcelles présentant un FAR, Rue Pierre Strauwen à Bruxelles Ville (IS)



Figure 8 : Exemple de parcelles ne présentant pas de FAR, Rue Jean Heymans à Bruxelles Ville (Google map)



Figure 9 : Carte d'identification des parcelles en FAR (IS)

Dans le cas d'un bâtiment en FAR, la demi-toiture orientée vers la voirie est le plus souvent difficilement déaccordable sur sa propre parcelle par manque de surface disponible.

Le FAR est alors considéré comme un critère déclassant pour les parcelles cadastrales (partie numérique).

L'analyse visuelle du potentiel de déconnexion (partie terrain) permet de confirmer ou infirmer cette première analyse pour les parcelles visitables.

Ainsi, au sein du bassin versant du Molenbeek, les grands ensembles parcellaires identifiés numériquement en situation de FAR (parcs, hôpital Brugmann, stade Roi Baudouin, palais des expositions, ...) ont pu être visités et le déclassement levé à l'égard des petits linéaires de bâtis concernés par un front à rue (vis à vis des limites parcellaires) et des surfaces de déconnexion disponibles sur ces parcelles.

LA VALEUR DE LA PENTE

Elle est donnée en radians (unité de mesure d'angle) dans le SIG. La pente de chacune des parcelles est calculée à partir du modèle numérique de terrain et des limites parcellaires.

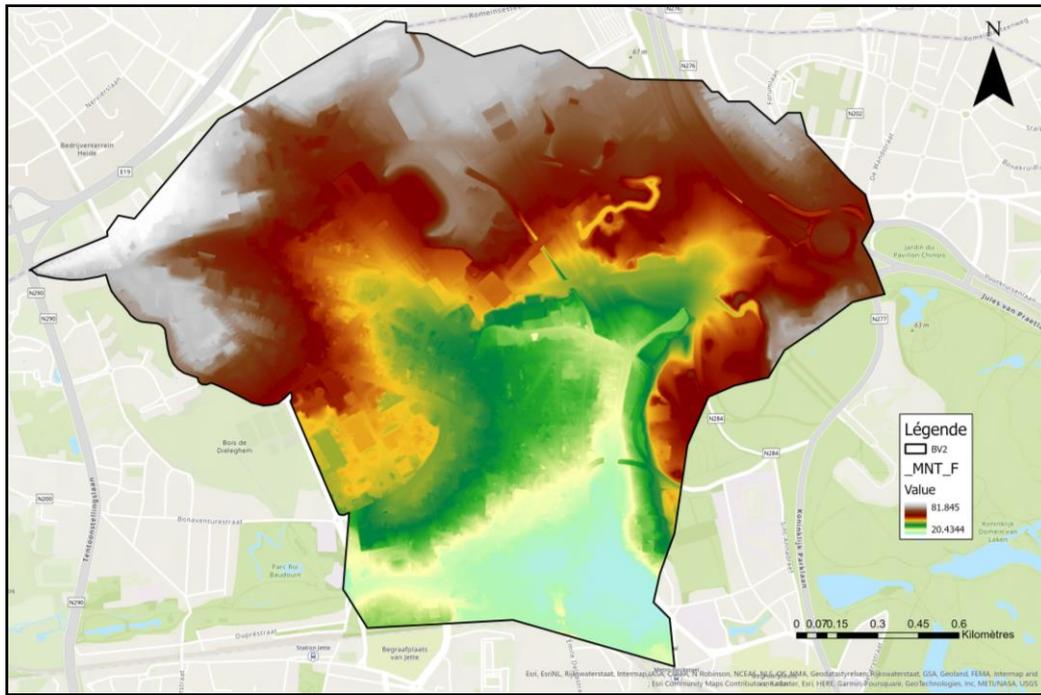


Figure 10 : Modèle Numérique de terrain (IS)

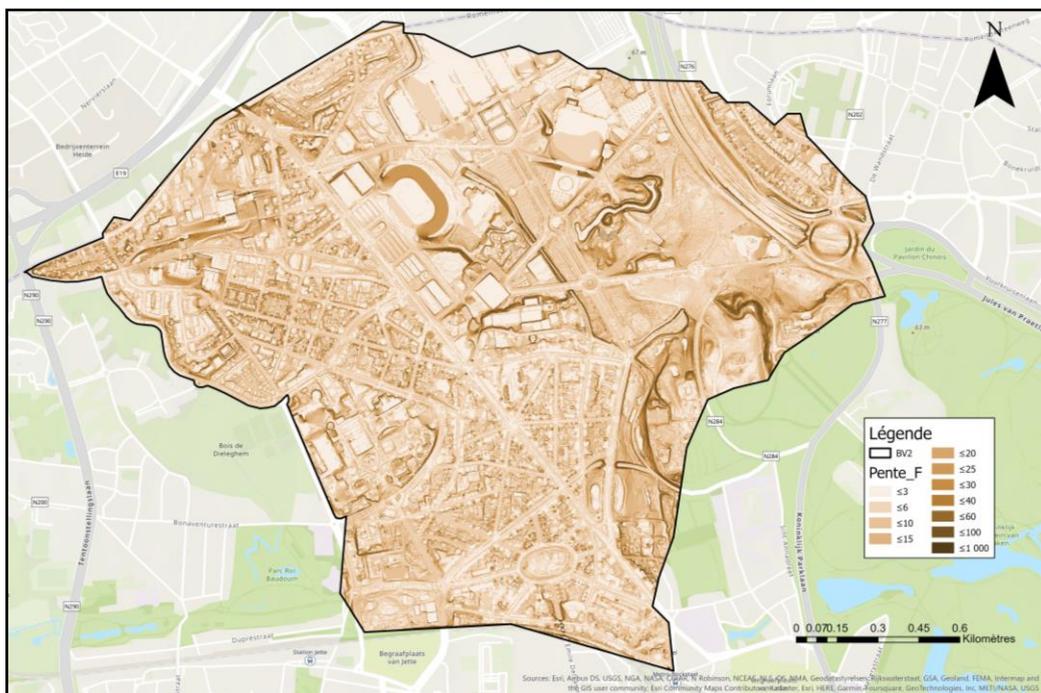


Figure 11 : Identification des pentes sur le territoire (IS)

Il s'agit d'un facteur aggravant qui décline automatiquement le potentiel d'une classe si la pente est supérieure à 10 % (valeur fixée en comité d'accompagnement, communément utilisée dans d'autres études).

Pour exemple les voiries suivantes (surbrillance en bleue) ont été déclassées :

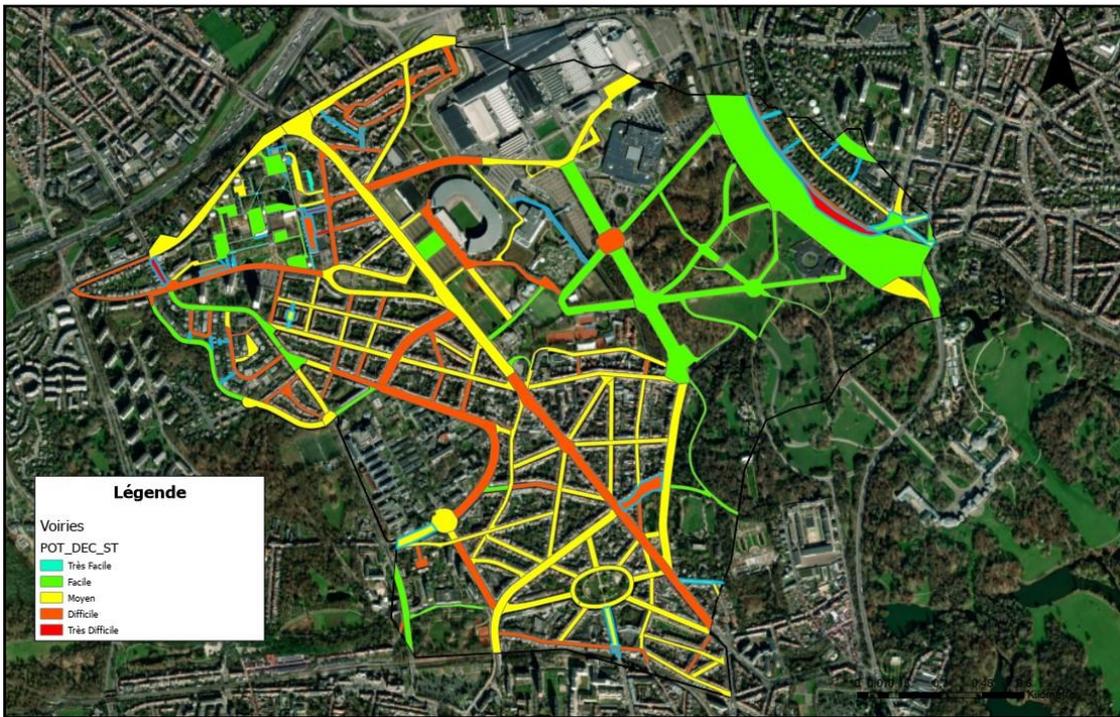


Figure 12 : Cartographie des voiries publiques présentant en moyenne plus de 10% de pente (IS)

Cette cartographie recense les voiries publiques possédant une pente de plus de 10% (en moyenne) comme la rue Profonde située à Bruxelles Ville.



Figure 13 : Exemple d'une voirie possédant plus de 10% de pente – Rue Profonde à Bruxelles Ville (Google map)

LA PENTE FAVORABLE OU DEFAVORABLE

La pente favorable est définie par son orientation par rapport aux bâtiments ou à un espace vert.

Dans le cas d'un terrain penté (supérieur à 2%) où la pente principale est dirigée vers une emprise indisponible (ex : bâtiment), le potentiel de déconnexion de la parcelle est déclassé. Dans le cas contraire, la parcelle conserve son potentiel initial.

2. Visites du territoire de l'étude

Plusieurs visites ont eu lieu sur la zone d'étude afin d'affiner le découpage des voiries en parcelles élémentaires homogènes et valider certains potentiels de déconnexion, notamment sur les espaces publics accessibles.

Ces visites, effectuées sur l'ensemble des voiries ainsi que sur les parcelles publiques accessibles, ont permis de relever différents critères visuels, tels que :

- L'analyse du profil des voiries ;
- La présence d'espaces verts dans le profil de voirie ou au sein de parcelles publiques accessibles ;
- La position des espaces verts sur ces espaces ;
- La disponibilité des surfaces minérales hors chaussée pour les voiries ;
- La pente en long ;
- La présence de réseaux de transport importants pour les voiries ;
- Le nombre d'entrées aux parcelles pour les voiries ;
- La nature et l'état des revêtements de surface ;
- La pertinence d'un déclassé en cas de FAR ;
- Etc.

Pour résumer, lors des visites de terrain, la réflexion autour de l'établissement du potentiel de déconnexion des eaux pluviales pourrait être assimilée à un labyrinthe regroupant une série de critères et qui, ensemble, définissent un potentiel (cf. figure 14 située en page suivante).

L'objectif de cet outil de réflexion est d'établir un potentiel de « déconnexion » des eaux pluviales en fonction de la complexité de mise en œuvre, reliée à un coût d'investissement et de maintenance. La gestion intégrée comme l'entend INFRA Services & ELLENY ne comprend pas l'usage des Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) et des bassins de rétention, jugés trop chers et peu efficaces mais elle favorise au contraire, le développement des espaces verts en ville car ils possèdent de nombreux atouts complémentaires en termes de qualité de vie et de biodiversité.

Ce labyrinthe permet d'aboutir au « zéro-rejet » d'un épisode pluvieux d'occurrence centennale en appréciant sa complexité et son coût. Le concepteur a libre choix de s'arrêter à des épisodes pluvieux plus faibles, telles que la pluie d'orage correspondant à la pluie décennale ou les pluies courantes correspondant à la mensuelle, s'il juge trop ambitieux d'aller plus loin dans l'aventure.

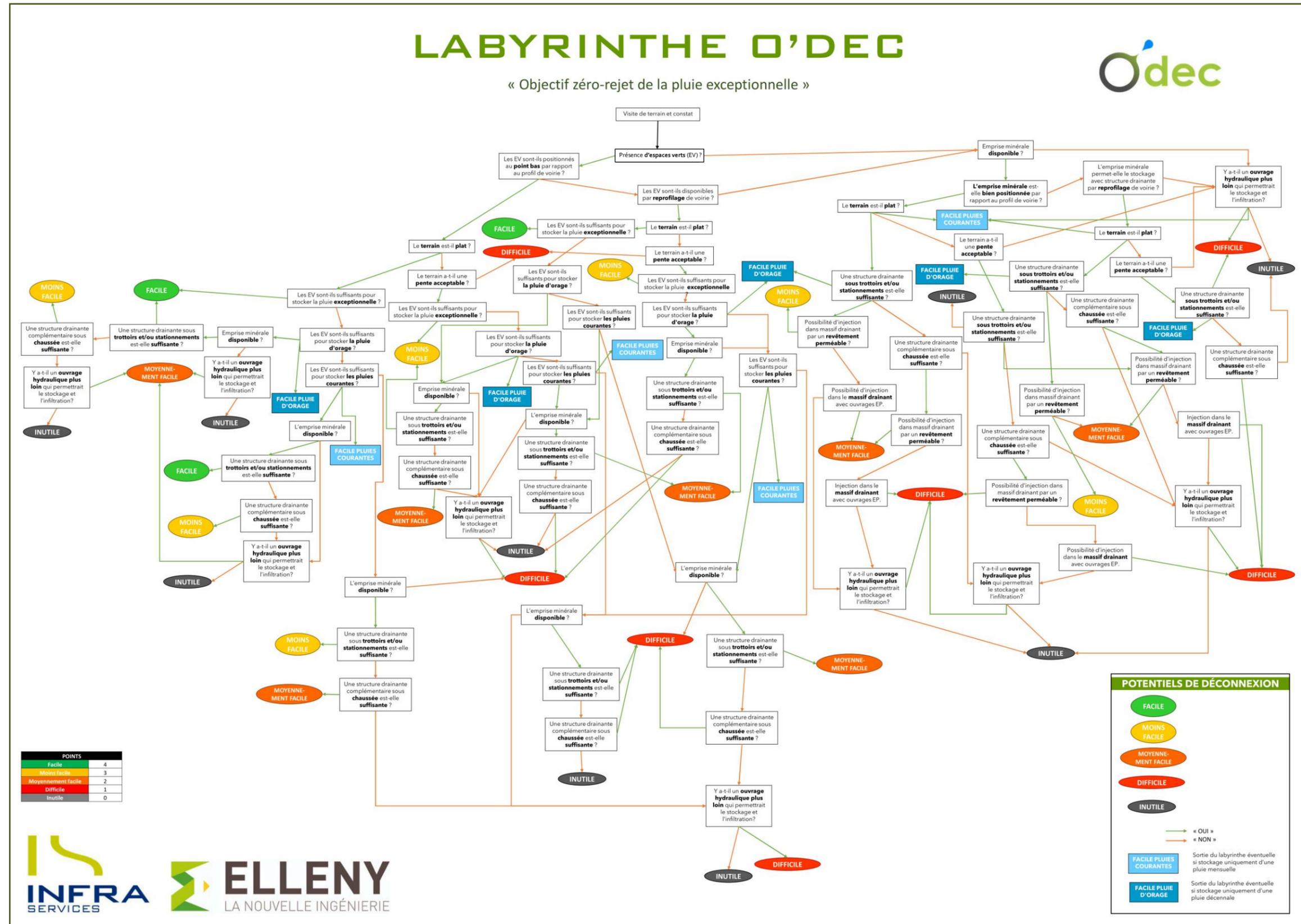


Figure 14 : Labyrinthe O'DEC (IS, ELLENY)

Les photographies suivantes illustrent des exemples de voiries publiques communales ou régionales suivant les différentes classes de potentiel de déconnexion identifiées.

POTENTIEL DE DECONNEXION « FACILE »

Il s'agit principalement de rues assez larges permettant de facilement envisager une désimperméabilisation, comme l'avenue de Bouchout à Bruxelles Ville qui malgré la présence d'un pont sur son emprise possède de larges espaces disponibles de part et d'autre de la voirie.



Figure 15 : Exemple de voirie « facile » à déconnecter, Avenue de Bouchout à Bruxelles Ville (IS)

Il peut s'agir également de voiries peu ou pas pentées et bordées d'espaces verts, comme l'avenue de Madrid, l'A12 ou encore le boulevard du Centenaire. Des espaces verts qui, légèrement creusés, si la présence de racines ou plantations existantes n'est pas incompatible et après suppression des bordures, pourraient être utilisés pour gérer les eaux pluviales.

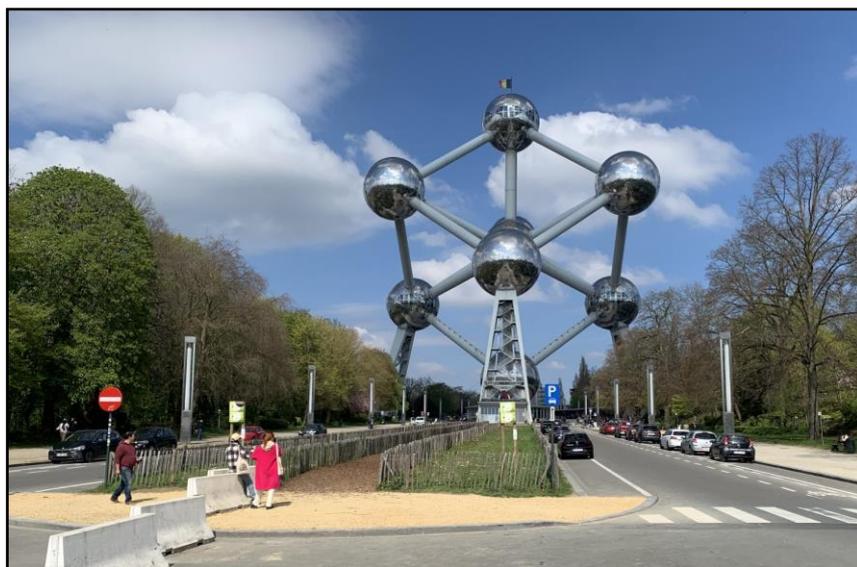


Figure 16 : Exemple de voirie « facile » à déconnecter, Boulevard du Centenaire à Bruxelles Ville (IS)

POTENTIEL DE DECONNEXION « MOYENNEMENT FACILE »

Ce potentiel « moyennement facile » est fixé principalement pour des voiries peu pentues, sans une présence significative d'espaces verts (mobilisables pour la gestion des eaux pluviales), mais suffisamment large pour envisager une désimperméabilisation.

C'est le cas de l'avenue Houba de Strooper (pour sa partie amont qui n'abrite pas le métro en sous-sol) à Bruxelles Ville.



Figure 17 : Exemple de voirie « moyennement facile » à déconnecter, Avenue Houba de Strooper à Bruxelles Ville (IS)

POTENTIEL DE DECONNEXION « DIFFICILE »

Ce sont des rues plus étroites, faiblement pentues et sans présence significative d'espaces verts (mobilisables pour la gestion des eaux pluviales) sur leurs propres emprises, comme la rue Emile Wauters à Bruxelles Ville.

Les solutions de déconnexion deviennent alors plus compliquées à mettre en œuvre comme envisager la démolition / reconstruction de la voirie et l'ajout d'une structure drainante pour gérer les eaux pluviales ou encore étudier la possibilité de gérer les eaux pluviales s'écoulant sur ces espaces sur une parcelle voisine plus généreuse en espaces verts et ayant le même propriétaire.



Figure 18 : Exemple de voirie « difficile » à déconnecter, Rue Emile Wauters à Bruxelles Ville (IS)

POTENTIEL DE DECONNEXION « TRES DIFFICILE »

Ce sont des espaces totalement imperméables, de faibles emprises et souvent très pentus comme l'allée des citronniers à Bruxelles Ville, le palais des expositions ou le terminus du tramway Esplanade, situé en contre bas des voiries voisines et auquel s'ajoute une gestion des eaux pluviales spécifique à la STIB très difficilement déaccordable.

III. RESULTATS ET INTERPRETATIONS

1. Cartographie du potentiel de déconnexion

L'analyse numérique couplée à un travail de terrain permettent ainsi de proposer une cartographie du potentiel de déconnexion des espaces publics et privées sur le territoire concerné par l'étude :

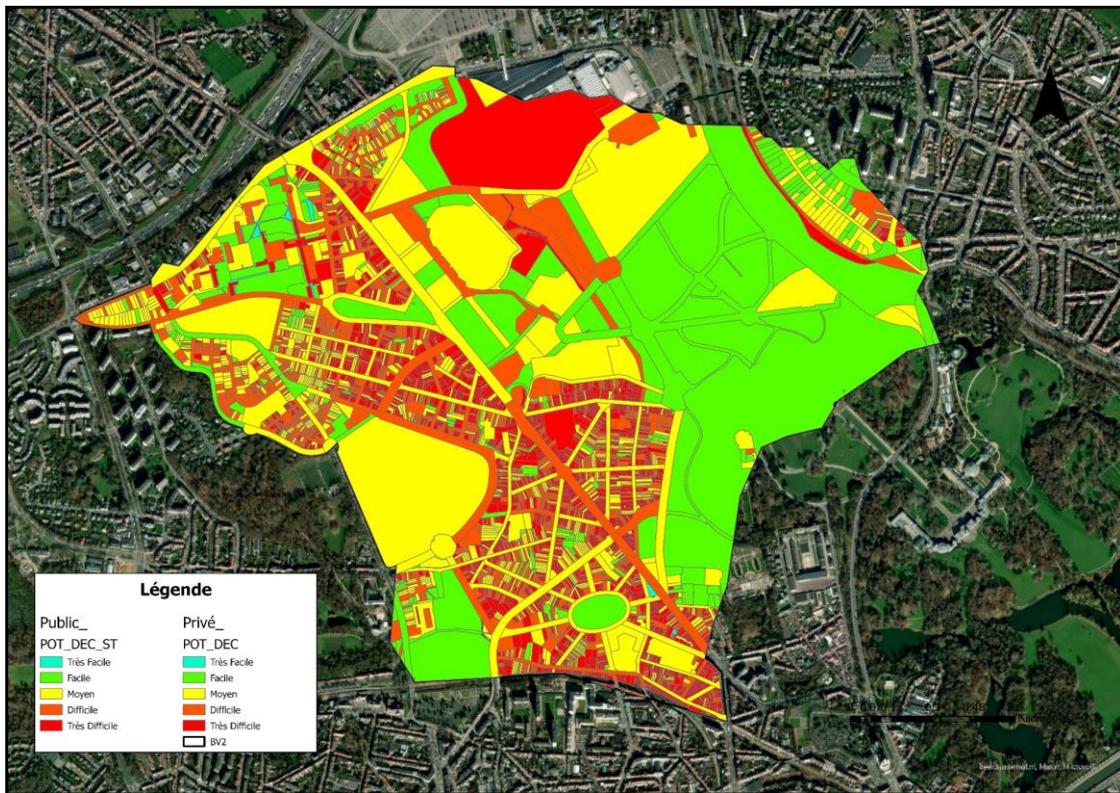


Figure 19 : Cartographie du potentiel de déconnexion sur le bassin versant du Molenbeek (IS)

Nota : Les parcelles considérées comme « non connectées » (65,4 ha) comme certains parcs (Verregat, d'Osseghem, Laeken, ...) ont volontairement été retirées de l'étude afin de ne pas fausser les statistiques (parcelles grises sur la figure 25 située en page 24).

Les propriétés publiques (parcelles et voiries) représentent environ 58 % du territoire étudié (environ 349,2 ha en excluant les parcelles considérées comme « non connectées »). **L'intégration de la déconnexion des eaux pluviales à court / moyen terme dans les projets publics permettra ainsi de réduire sensiblement et progressivement les volumes collectés, déversés ou participant à des phénomènes d'inondation** mais aussi de démontrer les bienfaits de la gestion intégrée et de la rendre visible pour les riverains.

Avec 42 % du territoire étudié en propriété privée, le rôle des propriétaires privés en termes de déconnexion des eaux pluviales à l'échelle du territoire est tout aussi prégnant. D'où **l'importance primordiale d'établir un lien fort entre public et privé pour mobiliser les bailleurs, les structures privées en immobilier et les propriétaires de maison individuelles dans cette démarche.**

2. Potentiel de déconnexion des voiries régionales et communales

Concernant les voiries, l'étude du potentiel de déconnexion a été réalisée sur 218 parcelles. Chacune de ces entités s'est vu attribuer un potentiel de déconnexion (cf. figure 22 située en page suivante) en fonction des caractéristiques présentées dans le chapitre sur la méthodologie de l'étude. **Il est noté que lorsque la voirie est concernée par le passage du tramway, la superficie concernée par le site propre du tram (entre les rails 1 et 4) ne fait pas partie de l'étude puisqu'elle possède une gestion des eaux pluviales spécifique très difficilement déracordable en l'état actuel, notamment liés à la présence systématique de tapis antivibratoires qui obligent à travailler différemment (voir rapport de phase 2 pour des perspectives).** L'analyse des données indique la situation suivante :

- **31,5 %** de la surface active des voiries est considérés comme « **très facilement** » à « **facilement** » déracordables, ce qui peut notamment s'expliquer par une bonne proportion d'espaces verts au droit des tronçons étudiés,
- **46,9 %** de la surface active des voiries est « **moyennement faciles** » à déconnecter, soit des voiries avec de plus fortes pentes, présentant peu ou pas d'espaces verts disponibles mais avec des profils suffisamment larges pour envisager une désimperméabilisation,
- **21,6 %** est considérés comme « **difficiles** » à « **très difficiles** » à déracorder pour les mêmes raisons qu'énoncées ci-dessus mais possédant des profils moins larges ces voiries nécessiteront certainement l'implantation de massifs drainants pour gérer les eaux pluviales.

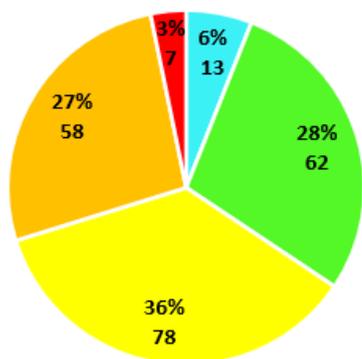


Figure 20 : Répartition du nombre de tronçons de voirie par classe de potentiel de déconnexion

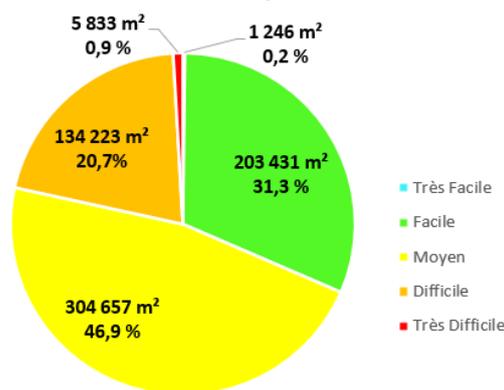


Figure 21 : Répartition des surfaces actives par classe de potentiel de déconnexion

Le tableau ci-après présente alors une estimation des volumes d'eaux pluviales qui pourraient être déconnectés du réseau d'égouttage pour trois occurrences de pluie retenues :

Potentiel de déconnexion	Surface active (m²)	Pourcentage du BV	Estimation des volumes déconnectables		
			TR10 renforcé (m³)	TR20 (m³)	TR100 (m³)
Très facile	1 246	0,2 %	47	51	72
Facile	203 431	31,3 %	7 730	8 402	11 677
Moyen	304 657	46,9 %	11 577	12 582	17 487
SOUS-TOTAL	509 334	78,4 %	19 355	21 035	29 236
Difficile	134 223	20,7 %	5 100	5 543	7 704
Très difficile	5 833	0,9 %	222	241	335
TOTAL	649 390	100,0 %	24 677	26 820	37 275

Tableau 3 : Volumes déconnectables des voiries par potentiel et par type de pluie (IS)



Figure 22 : Carte du potentiel de déconnexion des voiries (IS)

3. Potentiel de déconnexion des parcelles publiques

Pour les parcelles publiques, l'étude du potentiel de déconnexion a été réalisée sur 393 parcelles.

Pour rappel, les parcelles considérées comme « non connectées » comme certains parcs (Verregat, d'Osseghem, ...) ont volontairement été retirées de l'étude afin de ne pas fausser les statistiques (parcelles grises sur la figure 25 située en page suivante).

L'analyse des données indique la situation suivante :

- Environ 1/3 des surfaces actives, **34,8 %**, est considérée comme « **difficilement** » à « **très difficilement** » déconnectable. Ces espaces regroupent des parcelles fortement imperméabilisées (grands ensembles de bâtiments et / ou zones de stationnements) ainsi que des parcelles où les bâtiments sont situés en front à rue et donc sont difficilement déconnectables au sein des parcelles concernées,
- **65,2 %** de la surface active des parcelles publiques est à considérer comme « **très facilement** » à « **moyennement faciles** » à déconnecter, indiquant de nombreux m² et donc m³ qu'il serait possible de déconnecter à court / moyen terme sans grandes difficultés.

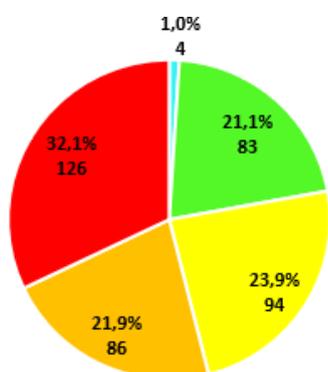


Figure 23 : Répartition du nombre de parcelles publiques par classe de potentiel de déconnexion

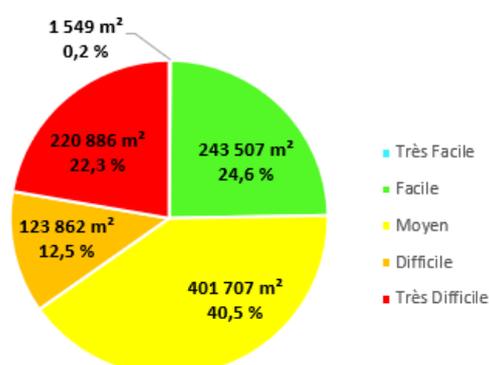


Figure 24 : Répartition des surfaces actives des parcelles publiques par classe de potentiel de déconnexion

Le tableau ci-après présente alors une estimation des volumes d'eaux pluviales qui pourraient être déconnectés du réseau d'égouttage pour trois occurrences de pluie retenues :

Potentiel de déconnexion	Surface active (m ²)	Pourcentage du BV	Estimation des volumes déconnectables		
			TR10 renforcé (m ³)	TR20 (m ³)	TR100 (m ³)
Très facile	1 549	0,2 %	59	64	89
Facile	243 507	24,6 %	9 253	10 057	13 977
Moyen	401 707	40,5 %	15 265	16 591	23 058
SOUS-TOTAL	646 764	65,2 %	24 577	26 711	37 124
Difficile	123 862	12,5 %	4 707	5 116	7 110
Très difficile	220 886	22,3 %	8 394	9 123	12 679
TOTAL	991 512	100,0 %	37 677	40 949	56 913

Tableau 4 : Volumes déconnectables des parcelles publiques par potentiel et par type de pluie (IS)

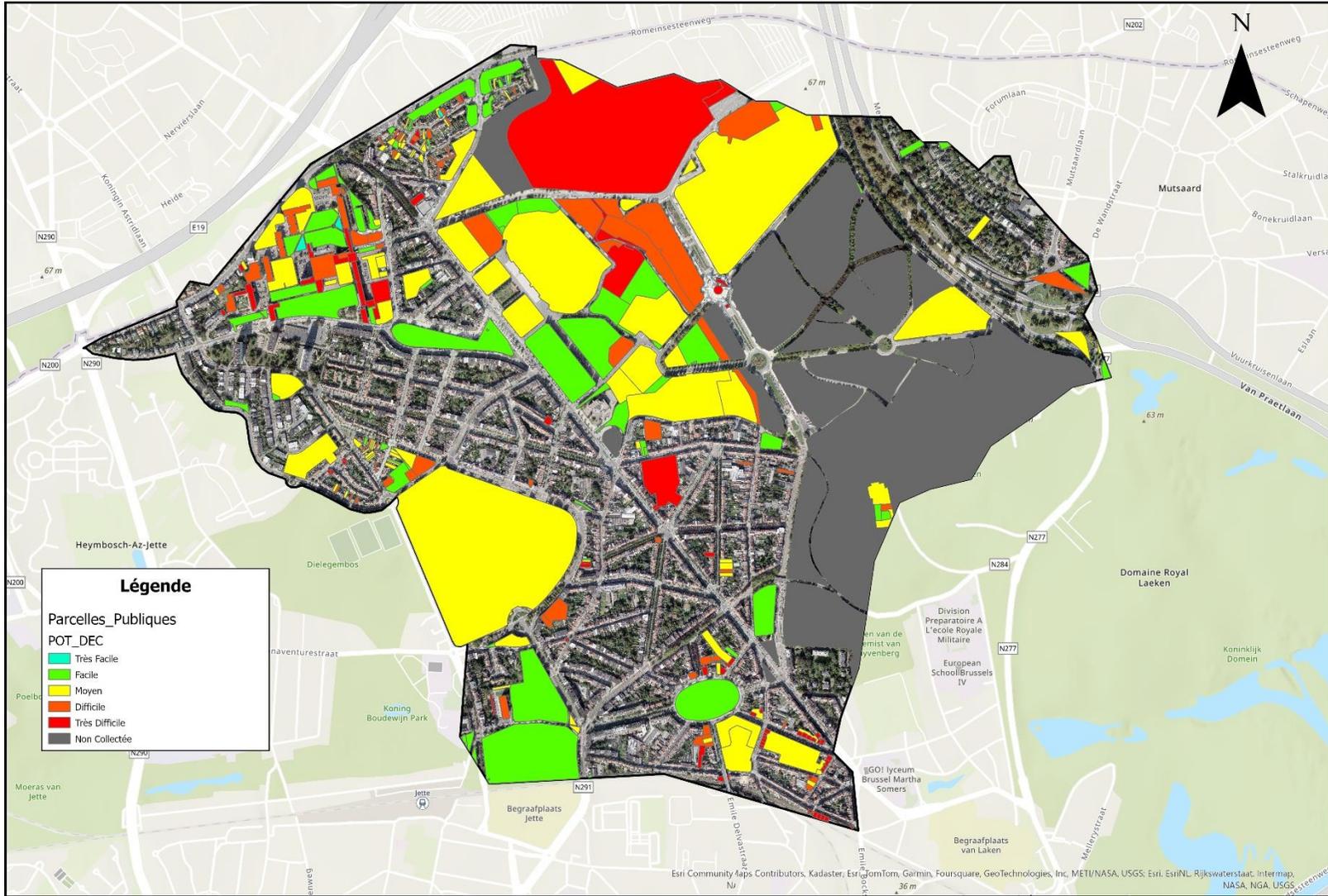


Figure 25 : Carte du potentiel de déconnexion des parcelles publiques (IS)

4. Potentiel de déconnexion des parcelles privées

Pour les parcelles privées, l'étude du potentiel de déconnexion a été réalisée sur 4 107 parcelles.

L'analyse des données indique la situation suivante :

- La majorité des surfaces actives, **72 % environ**, est considérée comme « **difficilement** » à « **très difficilement** » déracordable. Ces espaces regroupent des parcelles fortement imperméabilisées (grands ensembles de bâtiments) ainsi que des parcelles où les bâtiments sont situés en front à rue et donc sont difficilement déconnectables au sein des parcelles concernées,
- La répartition est homogène sur tout le territoire d'étude et ce sans relation directe avec la taille des parcelles indiquant que ce critère ne détermine pas à lui seul la capacité des parcelles à être déracordable,
- **28,2 %** de la surface active des parcelles privées est tout de même à considérer comme « **très facilement** » à « **moyennement faciles** » à déconnecter, indiquant de nombreux m² et donc m³ qu'il serait possible de déconnecter,
- Les parcelles « **très faciles** » à « **moyennement faciles** » à déracorder sont majoritairement concentrées au Nord-Est et à l'Ouest du bassin versant, sur des parcelles disposant de grandes superficies d'espaces verts.

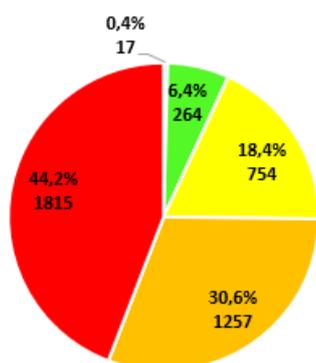


Figure 26 : Répartition du nombre des parcelles privées par classe de potentiel de déconnexion

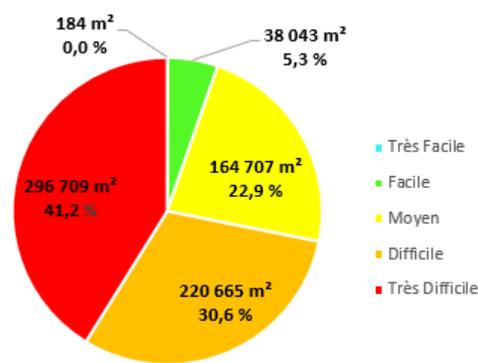


Figure 27 : Répartition des surfaces actives des parcelles privées par classe de potentiel de déconnexion

Le tableau ci-après présente alors une estimation des volumes d'eaux pluviales qui pourraient être déconnectés du réseau d'égouttage pour trois occurrences de pluie retenues :

Potentiel de déconnexion	Surface active (m ²)	Pourcentage du BV	Estimation des volumes déconnectables		
			TR10 renforcé (m ³)	TR20 (m ³)	TR100 (m ³)
Très facile	184	0,0 %	7	8	11
Facile	38 043	5,3 %	1 446	1 571	2 184
Moyen	164 707	22,9 %	6 259	6 802	9 454
SOUS-TOTAL	202 934	28,2 %	7 711	8 381	11 648
Difficile	220 665	30,6 %	8 385	9 113	12 666
Très difficile	296 709	41,2 %	11 275	12 254	17 031
TOTAL	720 308	100,0 %	27 372	29 749	41 346

Tableau 5 : Volumes déconnectables des parcelles privées par potentiel et par type de pluie (IS)



Figure 28 : Carte du potentiel de déconnexion des parcelles privées (IS)

5. Synthèse globale

Le tableau ci-dessous représente de façon synthétique les résultats de surfaces actives et de volumes d'eau à considérer par niveau de potentiel et par occurrence de pluie sur l'ensemble du bassin versant étudié :

	Potentiel de déconnexion	Surface active (m ²)	Pourcentage du BV total	Estimation des volumes déconnectables		
				TR10 renforcé (m ³)	TR20 (m ³)	TR100 (m ³)
Voiries	Très facile	1 246	0,2 %	47	51	72
	Facile	203 431	31,3 %	7 730	8 402	11 677
	Moyen	304 657	46,9 %	11 577	12 582	17 487
	Difficile	134 223	20,7 %	5 100	5 543	7 704
	Très difficile	5 833	0,9 %	222	241	335
Parcelles publiques	Très facile	1 549	0,2 %	59	64	89
	Facile	243 507	24,6 %	9 253	10 057	13 977
	Moyen	401 707	40,5 %	15 265	16 591	23 058
	Difficile	123 862	12,5 %	4 707	5 116	7 110
	Très difficile	220 886	22,3 %	8 394	9 123	12 679
Parcelles privées	Très facile	184	0,0 %	7	8	11
	Facile	38 043	5,3 %	1 446	1 571	2 184
	Moyen	164 707	22,9 %	6 259	6 802	9 454
	Difficile	220 665	30,6 %	8 385	9 113	12 666
	Très difficile	296 709	41,2 %	11 275	12 254	17 031

Tableau 6 : Synthèse des volumes déconnectables par niveau de potentiel sur l'ensemble des propriétés privés et publics (IS)

6. Estimation des coûts de travaux

Afin de garantir l'intérêt économique de la gestion intégrée des eaux pluviales, les travaux liés à la déconnexion ont été identifiés en fonction des différents niveaux de potentiel, permettant ainsi d'établir des ratios de déconnexion au m³ d'eau déconnectée. Le tableau 7 synthétise les ratios par potentiel de déconnexion pour les voiries :

Tableau 7 : Estimation des coûts (HT) au ratio par potentiel de déconnexion pour les voiries (IS)

	TRES FACILE			FACILE			MOYEN			DIFFICILE			TRES DIFFICILE			
	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	
STOCKAGE ENVISAGE	Hypothèse de stockage : 0,3m ³ /m ²			Hypothèse de stockage : 0,3m ³ /m ²			Hypothèse de stockage : 0,3m ³ /m ²			Hypothèse de stockage : 0,2m ³ /m ²			Hypothèse de stockage : 0,75m ³ /m ²			
VOIRIES VERSION « BASSE »	Présence d'espaces verts mobilisables au point bas	Création d'un espace vert en creux	28,5 €/m ²	Réduire l'emprise de l'avenue pour création d'espaces verts / Pente favorable	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m ²	Démolition d'une bande de voirie pour création d'espace vert et reprise du nivellement	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m ²	Démolition et reconstruction de voirie avec structure drainante	Démolition de la voirie existante	40,5 €/m ²	Démolition et reconstruction de voirie avec structure drainante	Démolition de la voirie existante	40,5 €/m ²	
					Création d'un espace vert en creux	27 €/m ²		Création d'un espace vert en creux	27 €/m ²		Reconstruction voirie en enrobé avec structure drainante	148,5 €/m ²		Reconstruction voirie enrobé avec structure drainante	148,5 €/m ²	
								Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface avec confortement de la structure	74,5 €/m ²					Bassin	750 €/m ²	
	SOUS-TOTAL		28,5 €/m²	SOUS-TOTAL	67,5 €/m²	SOUS-TOTAL	142 €/m²	SOUS-TOTAL	189 €/m²	SOUS-TOTAL	939 €/m²					
VOIRIES VERSION « HAUTE »	Présence d'espaces verts mobilisables au point bas	Création d'un espace vert en creux	27 €/m ²	Réduire l'emprise de l'avenue pour création d'espaces verts / Pente favorable	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m ²	Démolition d'une bande de voirie pour création d'une bande drainante et reprise du nivellement	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m ²	Démolition et reconstruction de voirie avec structure traditionnelle et petits bassins	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m ²				
		Arasement de la bordure	13,5 €/m ²		Création d'un espace vert en creux	27 €/m ²		Création d'une bande de voirie (ou stationnements ou trottoirs) en enrobé poreux avec structure drainante	142 €/m ²		Mise en œuvre de SAUL	135 €/m ²				
					Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface	27 €/m ²		Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface avec confortement de la structure	74,5 €/m ²		Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface avec confortement de la structure	74,5 €/m ²				
	SOUS-TOTAL		40,5 €/m²	SOUS-TOTAL	94,5 €/m²	SOUS-TOTAL	257 €/m²	SOUS-TOTAL	250 €/m²							
RATIOS ESTIMATIFS	Fourchette basse au m³ d'eau stockée		95 €/m³	Fourchette basse au m³ d'eau stockée		230 €/m³	Fourchette basse au m³ d'eau stockée		473 €/m³	Fourchette basse au m³ d'eau stockée		945 €/m³	Fourchette basse au m³ d'eau stockée			1256 €/m³
	Fourchette haute au m³ d'eau stockée		135 €/m³	Fourchette haute au m³ d'eau stockée		324 €/m³	Fourchette haute au m³ d'eau stockée		864 €/m³	Fourchette haute au m³ d'eau stockée		1256 €/m³				
INSTALLATION DE CHANTIER	S < 10 000 m ²		7 000 €	S < 10 000 m ²		7 000 €	S < 10 000 m ²		10 000 €	S < 10 000 m ²		12 000 €	S < 10 000 m ²		15 000 €	
	S > 10 000 m ²		15 000 €	S > 10 000 m ²		15 000 €	S > 10 000 m ²		18 000 €	S > 10 000 m ²		20 000 €	S > 10 000 m ²		30 000 €	
OPTIONS		Plantations	8 €/m ²		Plantations	8 €/m ²		Plantations	8 €/m ²							

Le tableau 8 synthétise les ratios estimatifs par potentiel de déconnexion pour les espaces parcellaires :

Tableau 8 : Ratios estimatifs des coûts de travaux d'assainissement pluvial sur les parcellaires public et privé (IS)

POTENTIEL	COÛTS AUX RATIOS (€ HT/M ³ D'EAU STOCKEE)	
	MIN	MAX
TRES FACILE	54 €/m ³	135 €/m ³
FACILE	135 €/m ³	297 €/m ³
MOYEN	297 €/m ³	594 €/m ³
DIFFICILE	594 €/m ³	891 €/m ³
TRES DIFFICILE	> 891 €/m ³	

Pour rappel, afin de rendre compte du mieux possible du coût engendré pour la mise en œuvre d'une déconnexion des eaux pluviales sur le moyen-long terme, les ratios estimatifs de coûts de travaux indiqués dans ces tableaux prennent en compte le coût des études induites (maîtrise d'œuvre, éventuelles études annexes (perméabilité, ...)), les coûts d'entretien et une éventuelle inflation à travers un coefficient de sécurité de 35 à 48 % selon la difficulté de mise en œuvre et les ouvrages associés.

À l'aide de ces ratios, il est alors possible d'établir une approche budgétaire des travaux de déconnexion par classe de potentiel et par occurrence de pluie sur l'ensemble du bassin versant étudié :

	Potentiel de déconnexion	Surface active (m²)	Pourcentage du BV	Estimation des coûts de déconnexion		
				TR10 renforcé	TR20	TR100
Voiries	Très facile	1 246	0,2 %	Entre 4 474 et 6 392 €	Entre 4 863 et 6 947 €	Entre 6 759 et 9 655 €
	Facile	203 431	31,3 %	Entre 1 774 122 et 2 504 642 €	Entre 1 928 190 et 2 722 151 €	Entre 2 679 858 et 3 783 328 €
	Moyen	304 657	46,9 %	Entre 5 470 116 et 10 002 499 €	Entre 5 945 153 et 10 871 137 €	Entre 8 262 755 et 15 109 037 €
	SOUS-TOTAL	509 334	78,4 %	Entre 7 248 713 et 12 513 533 €	Entre 7 878 206 et 13 600 235 €	Entre 10 949 371 et 18 902 021 €
	Difficile	134 223	20,7 %	Entre 4 819 948 et 6 403 645 €	Entre 5 238 522 et 6 959 751 €	Entre 7 280 658 et 9 672 874 €
	Très difficile	5 833	0,9 %	+ de 278 397 €	+ de 302 574 €	+ de 420 527 €
	TOTAL	649 390	100,0 %	Entre 12 347 058 et 18 917 178 €	Entre 13 419 302 et 20 559 986 €	Entre 18 650 556 et 28 574 895 €
Parcelles publiques	Très facile	1 549	0,2 %	Entre 3 179 et 7 947 €	Entre 3 455 et 8 637 €	Entre 4 802 et 12 005 €
	Facile	243 507	24,6 %	Entre 1 249 191 et 2 748 220 €	Entre 1 357 673 et 2 986 881 €	Entre 1 886 936 et 4 151 258 €
	Moyen	401 707	40,5 %	Entre 4 533 670 et 9 067 340 €	Entre 4 929 384 et 9 854 767 €	Entre 6 848 228 et 13 696 456 €
	SOUS-TOTAL	646 764	65,2 %	Entre 5 786 040 et 11 823 507 €	Entre 6 288 512 et 12 850 286 €	Entre 8 739 965 et 17 859 719 €
	Difficile	123 862	12,5 %	Entre 2 795 822 et 4 193 733 €	Entre 3 038 617 et 4 557 926 €	Entre 4 223 163 et 6 334 745 €
	Très difficile	220 886	22,3 %	+ de 7 478 742 €	+ de 8 128 211 €	+ de 11 296 836 €
	TOTAL	991 512	100,0 %	Entre 16 060 604 et 23 495 982 €	Entre 17 455 340 et 25 536 423 €	Entre 24 259 965 et 35 491 300 €
Parcelles privées	Très facile	184	0,0 %	Entre 377 et 943 €	Entre 410 et 1 025 €	Entre 570 et 1 424 €
	Facile	38 043	5,3 %	Entre 195 159 et 429 350 €	Entre 212 107 et 466 635 €	Entre 294 793 et 648 544 €
	Moyen	164 707	22,9 %	Entre 1 858 884 et 3 717 769 €	Entre 2 020 314 et 4 040 628 €	Entre 2 807 894 et 5 615 787 €
	SOUS-TOTAL	202 934	28,2 %	Entre 2 054 420 et 4 148 061 €	Entre 2 232 831 et 4 058 288 €	Entre 3 103 256 et 6 265 756 €
	Difficile	220 665	30,6 %	Entre 4 980 850 et 7 471 275 €	Entre 5 413 397 et 8 120 096 €	Entre 7 523 705 et 11 285 557 €
	Très difficile	296 709	41,2 %	+ de 10 045 986 €	+ de 10 918 400 €	+ de 15 174 726 €
	TOTAL	720 308	100,0 %	Entre 17 081 256 et 21 665 322 €	Entre 18 564 628 et 23 546 784 €	Entre 25 801 687 et 32 726 039 €

Tableau 9 : Approche budgétaire des coûts associés aux travaux de déconnexion par niveau de potentiel sur l'ensemble des propriétés privés et publics (IS)

IV. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

La présente étude du potentiel de déconnexion des pluvielles vis-à-vis de l'égout qui a été menée sur le bassin versant du Molenbeek, soit **environ 349,2 ha** en excluant les parcelles considérées comme « non connectées » comme les parcs, a permis de dégager les principaux enseignements suivants :

- Ce territoire est réparti pour **58 % en propriété public et pour 42 % en propriété privé**. L'intégration de la déconnexion des eaux pluviales à court / moyen terme dans les projets publics permettrait ainsi de réduire sensiblement et progressivement les volumes collectés, déversés ou participant à des phénomènes d'inondation mais aussi de démontrer les bienfaits de la gestion intégrée et de la rendre visible pour les riverains.
- Tous types confondus, propriétés public et privé, le territoire urbanisé se compose pour plus de **1/3 de surfaces « moyennement faciles » à déconnecter (36,9%)**. Seul 22,2% apparaissent comme « très difficiles » à déconnecter. Environ **21 % du territoire étudié apparaît comme très facile à facile à déconnecter et pourra être priorisé afin d'obtenir rapidement des résultats**.

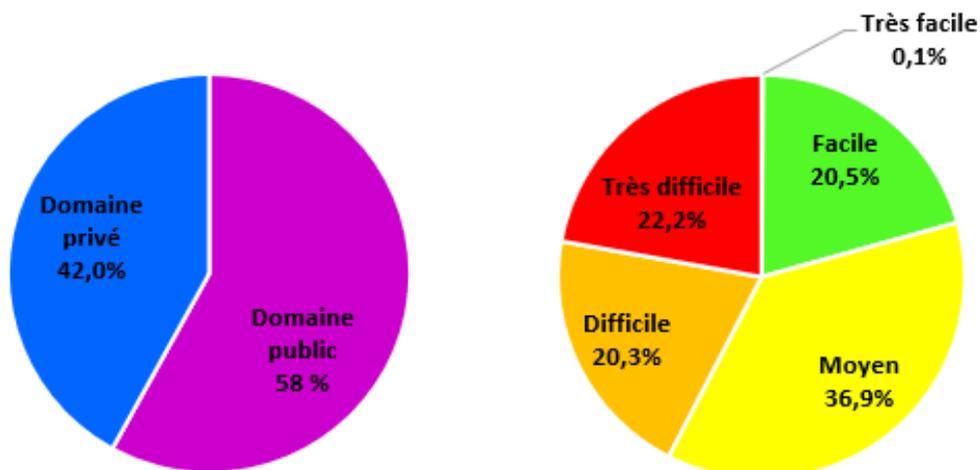


Figure 29 : répartition du territoire communal entre propriétés public et privé Figure 30 : répartition du territoire urbanisé en classes de potentiel de déconnexion

Il est à noter que le **déraccordement des eaux pluviales pour une TR10 renforcé des voiries et parcelles public classées de « très facile » à « moyen »** (environ 49 % du territoire) permettrait de déconnecter un volume d'environ **43 932 m³** pour un budget de **24 337 040 € HT**, soit environ **553 euros / m³** géré en fourchette haute de travaux.

À titre de comparaison, sur ce bassin versant, il est prévu à court / moyen terme, la réalisation d'un **Bassin d'Orage (BO) de 50 000 m³** pour un coût d'environ **66 400 000 euros**, soit environ **1 328 euros / m³** géré (source : Plan pluriannuel d'investissement Hydria 2023-2028).

Même en prenant en compte le contexte macroéconomique instable et le coût d'entretien inerrant aux ouvrages de gestion, **la mise en œuvre de solutions de Gestion Intégrée des Eaux pluviales apparaît donc comme une alternative crédible**, cela sans compter les nombreux bénéfices environnementaux liés à ces solutions et même si d'autres opérateurs seront nécessaires pour le financement de celles-ci.

Il conviendra toutefois de composer avec la **temporalité de mise en œuvre de ces solutions** (pour exemple le **taux de renouvellement des voiries communales est d'environ +/-2% par an**) et de **confirmer la volonté politique en systématisant les solutions de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales sur chaque opération d'aménagement / de réaménagement mais aussi proactivement en identifiant un programme d'actions**, ce qui permettra de **réduire un maximum et au plus vite les déversements d'eaux pluviales au réseau existant**).

La stratégie de déconnexion des eaux pluviales portée par les acteurs de l'étude se doit donc d'être exemplaire sur les secteurs dont elle a la maîtrise, à savoir les travaux d'aménagement ou de réhabilitation de voirie ou de parcelles publiques, en poursuivant le travail déjà engagé de concertation entre les différents services (voirie, cadre de vie, assainissement...).

Mais elle se doit également de **mobiliser les propriétaires des parcelles privées afin d'agir sur un territoire plus large, plus rapidement et de favoriser les prises de conscience sur l'urgence climatique** (opportunité d'agir à l'échelle de quartiers et à travers des cadres incitatifs mais aussi via les organes institutionnels et associatifs existants au niveau communal et régional). De plus, il sera nécessaire d'**apporter une attention et un suivi particulier à tous les projets privés**, tant pour des opérations de construction, de reconstruction ou de réhabilitation du bâti existant (comme ça peut être déjà le cas pour les communes via les procédures de permis d'urbanisme avec des Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU) parfois plus restrictifs que le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)). Et alors, **c'est dès la conception des projets de requalification que la gestion des eaux pluviales doit être définie et orientée**.

Cette démarche peut s'inscrire sur la base du volontariat des différents particuliers, qui seraient sensibilisés par Bruxelles Environnement, les communes ou des organisations locales, à l'intérêt de déconnecter leurs eaux pluviales du réseau afin de les récupérer pour une utilisation privée ou tout simplement pour les infiltrer sur leur parcelle.

Souvent, lorsqu'on possède un terrain extérieur, il est possible de déracorder facilement les descentes de gouttières des bâtiments dans celui-ci.

Il est en effet possible de gérer les eaux dans son jardin en le creusant légèrement ou avec un petit merlon de terre, une structure réservoir sous un accès garage ou un cheminement piéton ou encore avec un réservoir souple dans un vide sanitaire.

L'accompagnement des acteurs communaux dans cette démarche avec par exemple des « fiches actions » permettant d'illustrer le discours politique constituera un outil supplémentaire.

Souvent, la sensibilisation est suivie de l'envie de bien faire et, avec un peu de soutien individuel, le particulier décide de déracorder ses eaux de toiture de lui-même.



Figure 31 : Couverture du livret des fiches actions de WSP (EL)



Figure 32 : Verso d'une fiche action sur les jardins de pluie (EL)

Cette démarche sur les propriétés privées peut également être initiée auprès d'autres partenaires qui possèdent une grande partie des surfaces et génèrent par conséquent de gros volumes d'eau comme les industriels, les grandes chaînes de magasins ou encore des propriétaires publics comme la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB).

Il est également primordial de ne pas aggraver l'état existant en raccordant des surfaces imperméables supplémentaires au réseau unitaire. Pour cela, il est indispensable que **chaque nouveau projet puisse gérer les eaux pluviales à la parcelle ou à la source en « zéro rejet », sans qu'aucun branchement au réseau d'égouttage ne soit établi.**

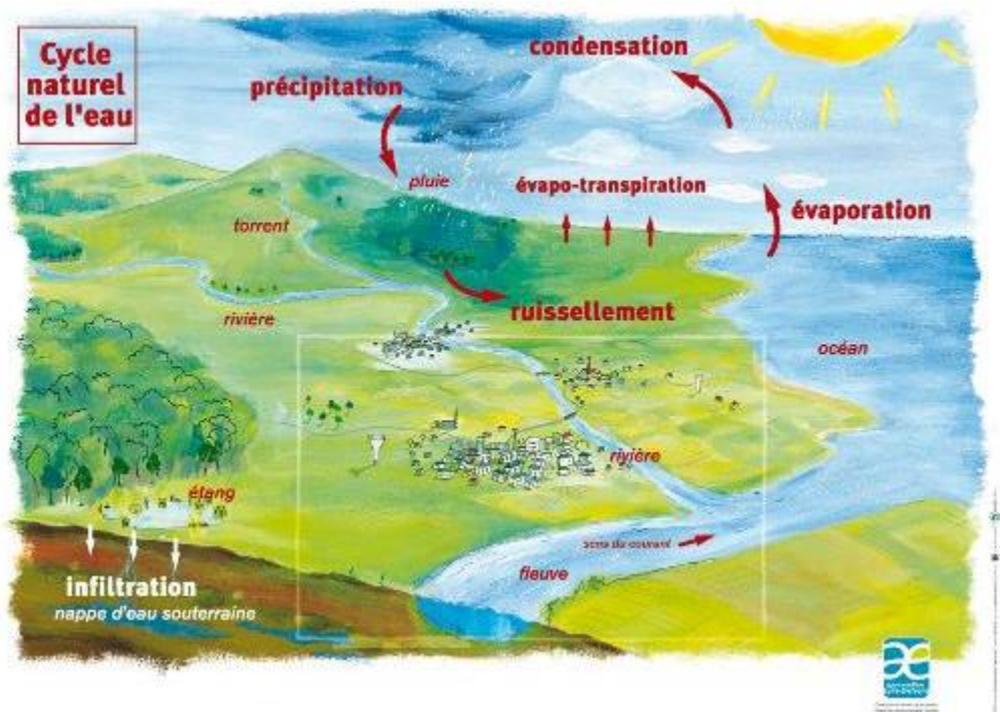


Figure 33 : Schéma du cycle naturel de l'eau (Agence de l'eau)

V. ANNEXE : LA BOITE A OUTILS GIEP

Les outils présentés ci-dessous sont en parfaite adéquation avec les principes de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) car ils favorisent la plurifonctionnalité des ouvrages et une vidange par infiltration naturelle.

Ces outils peuvent être utilisés pour les propriétés public et / ou privé.

Ils peuvent également être modélés, déclinés ou adaptés suivant des choix paysagers par exemple.



Figure 34 : Transformation d'une ville imperméable vers une ville éponge (Graie)

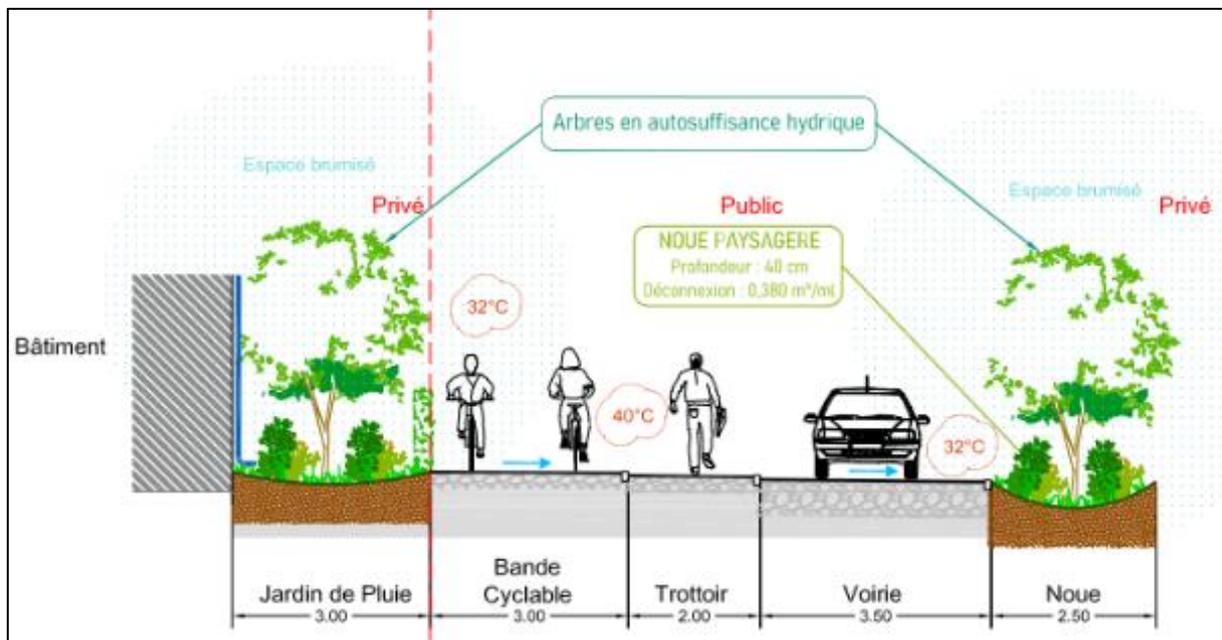


Figure 35 : Exemple en coupe d'une rue après déconnexion à Epinay-sur-Seine (INFRA Services)

1. Jardins de pluie

Les espaces verts assurent une fonction hydraulique lorsque ceux-ci sont en creux plutôt que bombés. Ils permettent de collecter les eaux issues de ruissellement, de les stocker puis de les vidanger par infiltration naturelle. Ils peuvent être créés au droit d'espaces verts existants que l'on vient creuser légèrement pour créer des zones de stockage et d'infiltration.

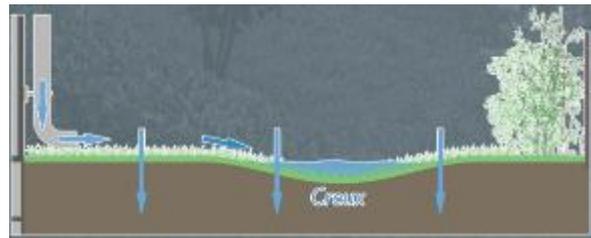


Figure 36 : Jardin de pluie en creux (IS)

Leur surface est variable selon les emprises disponibles et leur profil pourra être modelé suivant le paysage souhaité (type cunette ou encore trapézoïdale). La hauteur moyenne en eau des jardins de pluies dépendra des besoins de stockage nécessaires, toutefois, il vaut mieux ne pas excéder 50 cm de profondeur. Les pentes des jardins de pluies seront adaptées aux projets paysagers.

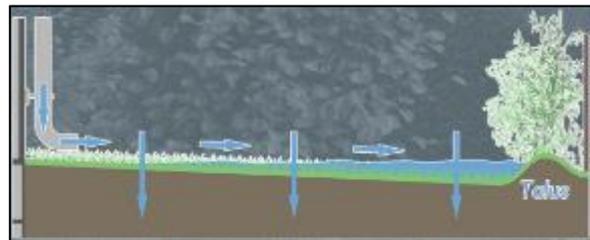


Figure 37 : Jardin de pluie en talus (IS)

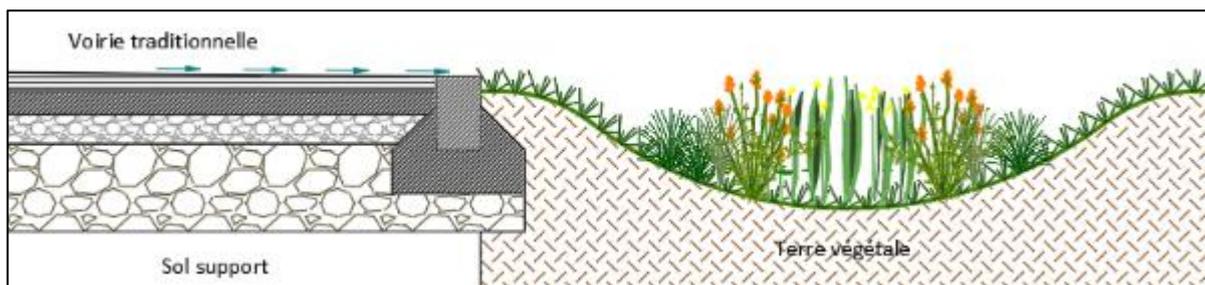


Figure 38 : Coupe en travers d'un profil de voirie avec un jardin de pluie en cunette (IS)

Ils deviennent encore plus efficaces lorsque ces espaces verts creux sont réalisés en remblais, c'est-à-dire lorsque l'espace de stockage est créé grâce à la mise en œuvre d'un merlon de terre de hauteur définie pour disposer du volume adéquat. De fait, le sol dédié à l'infiltration n'est pas terrassé (donc non déstructuré) et conserve sa perméabilité originelle. C'est un outil très intéressant sur les parcelles privées lorsque les fonds de jardins se situent en contrebas (cf. schéma ci-dessous). Leur alimentation peut se faire soit en siphon par canalisation enterrée, soit par ruissellement de surface.



Figure 39 : Photo d'une noue plantée avec piétonnier (IS)



Figure 40 : Photo d'une noue centrale plantée (IS)

Ces ouvrages de gestion pourront être végétalisés et, au-delà de leur fonction hydraulique apporteront une grande plus-value paysagère et environnementale au site. Selon leur intégration à l'espace urbain, ils peuvent devenir des espaces d'agrément humide à semi-humide favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques si leur réalisation est adaptée. Ils sont aussi un moyen de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur

urbain.

2. Structures drainantes

Des massifs drainants pourront être mis en place au droit des zones ne possédant pas ou peu d'espaces verts, en guise de structure de voirie, d'un trottoir ou même en structure d'une entrée charretière afin d'apporter un important volume de stockage.

Un massif drainant permet le stockage temporaire de l'eau entre les matériaux qui le compose. Le corps de la structure est généralement composé de matériaux drainants type gravillons dont la granulométrie est dépourvue de sable. L'indice de vide de la structure réservoir peut alors varier de 30 à 40% pour de la grave 20/60.

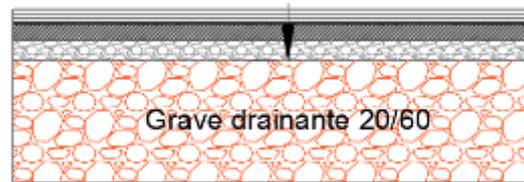


Figure 41 : Exemple de constitution d'une voirie en enrobé sur structure drainante (IS)



Figure 42 : Photo d'une voie de lotissement en structure drainante (IS)

Les matériaux drainants du massif doivent être obligatoirement entourés d'un géotextile anti-contaminant qui empêche les fines de pénétrer dans la structure et assure une pérennité de l'ouvrage dans le temps.

Des regards intermédiaires de curage devront être installés pour l'entretien.

Les massifs drainants auront deux principales fonctions :

- Assurer un rôle de structure et donc la circulation de divers véhicules ou piétons ;
- Diminuer les débits de pointe du ruissellement en stockant temporairement la pluie dans le corps de la structure.

L'eau pourra être injectée dans le massif drainant de deux manières différentes :

- Si le revêtement de surface est perméable (enrobé drainant, béton ou pavé poreux), les eaux s'infiltreront directement dans la structure ;
- Si le revêtement est imperméable, les eaux seront collectées par un avaloir et subiront alors un traitement primaire (une décantation) puis seront injectées dans la structure par l'intermédiaire d'un drain de diffusion.

Les eaux stockées seront ensuite vidangées par infiltration dans le sol.

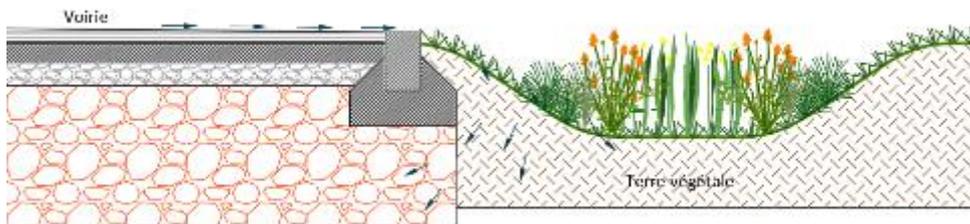


Figure 43 : Coupe en travers d'un profil de voirie sur chaussée réservoir et injection par espace vert (IS)

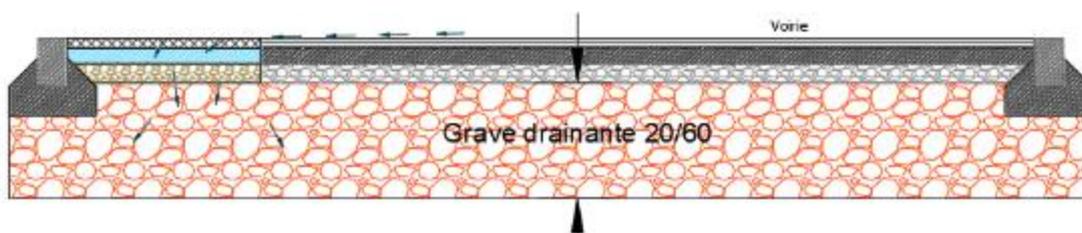


Figure 44 : Coupe en travers d'un profil de voirie sur chaussée réservoir et injection par bande poreuse (IS)

Cet outil est aussi largement répandu pour gérer les eaux pluviales des parcelles privées. Par exemple, lors de la création d'un accès garage ou d'une terrasse extérieure. La grille de surverse agit comme un trop-plein de l'ouvrage structurant.

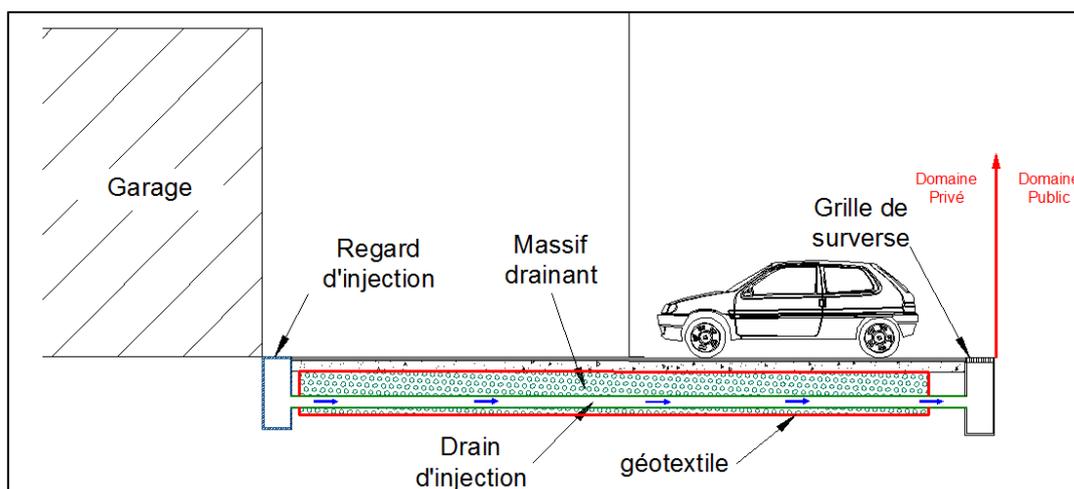


Figure 45 : Coupe type d'un massif drainant réalisé sous entrée charretière (IS)

Les tranchées drainantes fonctionnent exactement de la même manière que les massifs drainants mais le dispositif est plutôt réalisé de manière linéaire.

3. Toitures stockantes

Les toitures stockantes collectent l'eau s'abattant directement sur leur surface. Elles peuvent être simplement gravillonnées ou végétalisées.

La végétalisation des toits n'a pas d'impact direct sur la capacité de stockage de la toiture, mais permet de réduire le coefficient de ruissellement.

Au droit de nombreux lots privés ou bâtiments publics, le dispositif de stockage retenu pourra être la toiture terrasse stockante.



Figure 46 : Toiture gravillonnée (Soprema)

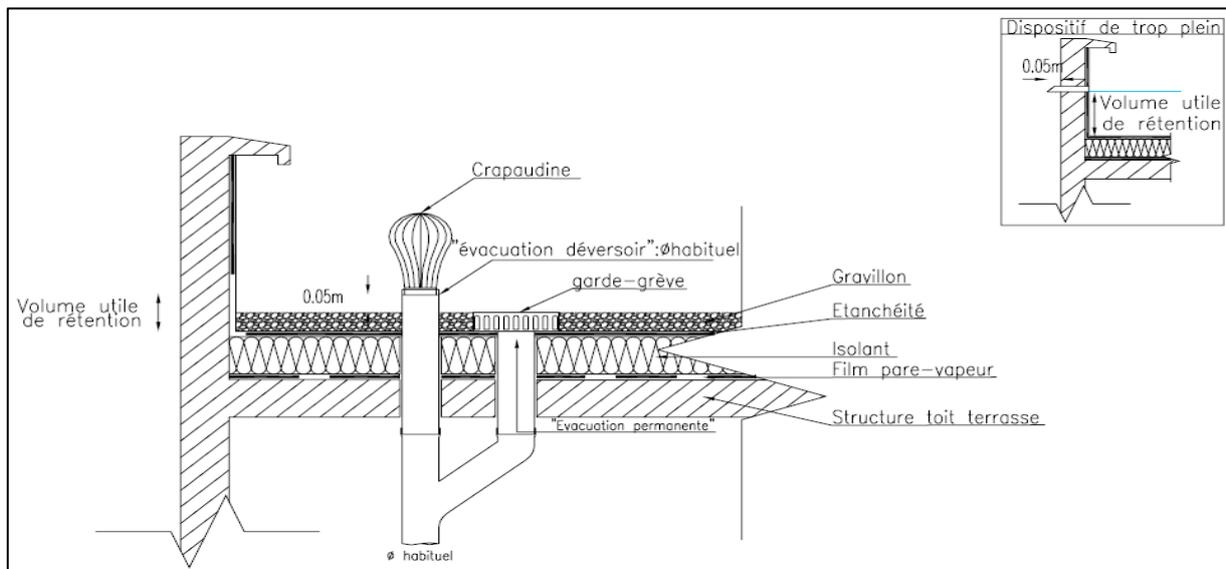


Figure 47 : Schéma du principe d'une toiture terrasse stockante (CERTU)

Les toits dits « stockant » collectent l'eau directement sur leur surface. Ils ne nécessitent donc pas d'ouvrage de collecte. Le stockage est permis grâce à un revêtement d'étanchéité.

L'acrotère en pourtour de toiture, permet de stocker quelques centimètres d'eau avant de les restituer à débit limité grâce à un ou plusieurs organes de régulation.



Figure 48 : Toiture végétalisée (Flexirub)

Le dispositif de vidange est constitué d'une ogive centrale avec filtre, raccordée au tuyau d'évacuation et d'un anneau extérieur, percé de rangées de trous dont le nombre et la répartition conditionnent le débit de fuite.

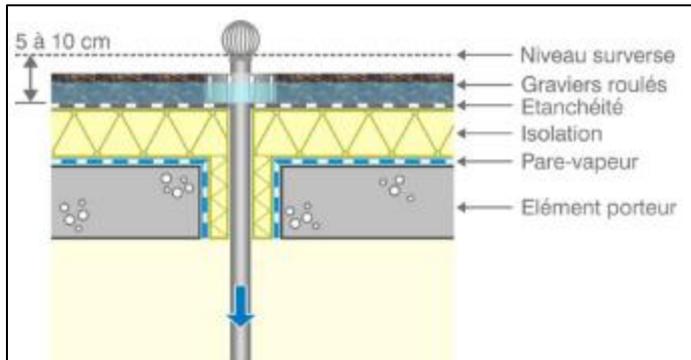


Figure 49 : Exemple de constitution de toiture stockante (SPW)



Figure 50 : Limiteur de débit en toiture (Débit-co)

Il n'est pas nécessaire de prévoir un renforcement de structure des bâtiments pour stocker les eaux pluviales en toiture car elle ne représente aucune surcharge supplémentaire.

En effet, les normes et réglementations liées au dimensionnement de structure des bâtiments imposent de prendre en compte une surcharge sur toutes les toitures quelles qu'elles soient, afin de prévenir de la présence éventuelle de neige, ou d'eau en cas de bouchage des évacuations. Ces normes prennent en compte les spécificités météorologiques de chaque région. A noter qu'en cas de toiture végétalisée intensive, des normes et recommandations spécifiques s'appliquent.

4. Echelles d'eau (ou échelles d'O)

Les échelles d'eau sont une combinaison linéaire de modules plastiques noirs à parois clipsables qui permettent de stocker et d'infiltrer les eaux de ruissellement au plus proche du lieu de précipitation.

Ce dispositif, spécifiquement identifié comme ouvrage de gestion à la parcelle permet un stockage et une infiltration des eaux pluviales privées et s'intègre idéalement à l'espace parcellaire dense avec petits jardins.

Chaque échelle d'eau est dimensionnée pour stocker 0,25 m³ d'eau, a une longueur d'1,0 m, une largeur de 0,70 m et une hauteur de 0,40 m.

Les échelles d'eau sont des dispositifs à ciel ouvert efficaces et contrôlables. Leur entretien est simple et correspond à l'entretien classique des espaces verts engazonnés et/ou plantés.

L'eau s'infiltrate dans chaque échelle d'eau, à la fois dans le fond de l'échelle mais aussi horizontalement au travers des parois verticales latérales percées à cet effet. Les échelles d'eau ne consomment pas d'espace spécifique pour la gestion des eaux pluviales en s'intégrant par exemple dans les haies séparatives. Leur coût d'installation est réduit par rapport à d'autres solutions.

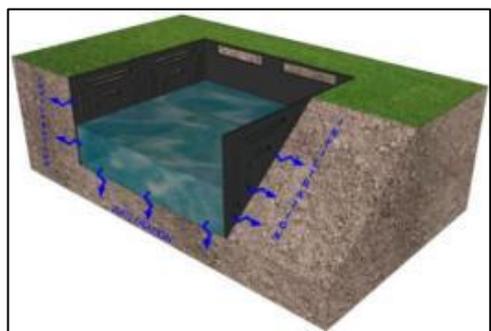


Figure 51 : Principe de surverse et d'infiltration (efoh)



Figure 52 : Exemple de haies plantées en Echeld'O (J. Chaïb)

Leur fonctionnement est simple. Quand l'échelle amont est pleine, elle surverse directement dans l'échelle située à son aval et ainsi de suite. Une ouverture est réalisée pour permettre la surverse dans le module positionné directement à l'aval.

Les échelles d'eau sont des dispositifs particulièrement adaptés à accueillir des plantations et notamment une haie ce qui permet, en plus de sa fonction hydraulique, d'en faire un élément paysager qui ne consomme aucun espace.



Figure 53 : Intégration d'une haie dans des échelles d'O (IS)



Figure 54 : Photo d'échelles d'eau plantées (IS)



Figure 55 : Photo d'échelles d'eau plantées (IS)

5. Entretien

La simplicité d'un système de surface de gestion de l'eau pluviale par ruissellement vers des espaces verts en creux par rapport à des pratiques usuelles basées sur des réseaux techniques enterrés, complétés par des dispositifs onéreux de stockages (souterrains ou aériens) aura évidemment un impact positif sur les coûts de maintenance.

Il est cependant difficile d'isoler un coût spécifique pour la maintenance du système d'assainissement par infiltration car celui-ci est compris dans le coût de l'entretien courant des éléments dans lequel il est intégré, comme les espaces verts par exemple.

Il est également complexe de comparer le prix d'entretien du réseau d'infiltration avec celui de l'entretien des dispositifs techniques usuels (avaloirs, séparateurs, bassins de confinement, SAUL, tuyaux de stockage enterrés ou autres) car ceux-ci ne sont en général pas ou peu entretenus.

Le gestionnaire d'un site peut cependant retenir :

- L'absence d'ouvrage spécifiquement hydraulique ne peut générer de frais d'entretien supplémentaire (dans le cas d'un espace déjà existant) ;
- Le rôle complémentaire donné aux espaces verts n'augmente pas nécessairement les coûts d'entretien, au contraire. Souvent les espaces verts en creux et les noues seront traitées en prairies, fauchées 1 à 2 fois par an (1,50€ m²/an) plutôt qu'en zones engazonnées tondues 10 à 12 fois par an (2,50€ le m²/an).



Figure 56 : Entretien des noues (IS)

Promouvoir un nouveau système d'assainissement des eaux pluviales par infiltration dans des espaces verts en creux est une stratégie gagnante tant financièrement qu'environnementalement. Elle

permet, par les économies réalisées sur les réseaux et autres dispositifs d'assainissement, de libérer des budgets pour les espaces verts et d'atteindre ainsi d'autres objectifs.

Attention cependant, ce nouveau système donne un rôle essentiel aux espaces verts pour le bon fonctionnement global. Or la nature étant sensible et évolutive, rien ne sert de renforcer la qualité initiale des espaces verts et la biodiversité si un programme d'entretien à la hauteur des enjeux ne prend pas le relais sur le long terme.

C'est d'autant plus important qu'il est indispensable, pour que les espaces verts délivrent bien les prestations d'assainissement attendues, que les sols gardent leurs perméabilités grâce aux racines des plantes et à la vie bactériologique des sols.

DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE :

Les ambitions concernant l'environnement doivent avoir comme prolongation une gestion écologique des sites.

Il est entendu par gestion écologique, l'ensemble des modes d'entretien qui permettront à la fois de satisfaire aux besoins fonctionnels des sites, en particulier ceux liés à la sécurité, et de favoriser la biodiversité (habitats naturels, faunes, flores).

La gestion écologique tient compte de la biodiversité et transforme les actions d'entretien des espaces verts en action de gestion dont les impacts sur la faune, la flore et les habitats sont maîtrisés.

Ce mode de gestion sera d'autant plus facile à mettre en œuvre qu'il sera pris en compte dès les phases de conception. Ainsi, les palettes végétales composées de végétaux rustiques et indigènes, adaptées à chaque région climatique n'ont pas pour seule vertu d'enrichir les gammes végétales donc la qualité d'insertion de l'espace public mais aussi d'en faciliter la gestion future et d'en diminuer le coût.

En effet, entretenir une prairie coûte moins qu'un gazon, pratiquer une taille douce limite les déchets verts, pailler les massifs réduit l'arrosage et le désherbage, etc.

➤ Objectif « Zéro Émission »

Utilisation du matériel électrique pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en valorisant le recours à du petit matériel électrique plutôt que thermique.

➤ Objectif « Zéro déchet vert »

Mettre en place une démarche de gestion responsable des déchets verts pour limiter l'impact des travaux sur l'environnement en préconisant de « Réduire / Réutiliser / Recycler » avec comme objectif d'éviter autant que possible l'export hors du site de matière organique bénéfique au sol et aux plantes et dont le transport vers les sites de valorisation génère inévitablement des pollutions.

Sauf désaccord de l'exploitant ou contre-indications techniques, privilégiez sur place les solutions permettant de limiter la production de résidus végétaux ou de les réutiliser in-situ.

➤ Le mulching

L'herbe est hachée très finement grâce à des carters spéciaux et peut ainsi être laissée sur place pour enrichir le gazon (renforçant sa verdure et sa densité) sans désagrément visuel. Cette pratique ne peut toutefois se faire que lorsque la hauteur et la densité de l'herbe ne sont pas excessives.

➤ Les résidus de fauche, de taille et les feuilles

Demander qu'ils soient broyés sur place et utilisés pour le paillage des massifs et des haies -> Moins d'engrais, d'arrosage et de désherbage.

Certaines branches peuvent être laissées en vrac ou rangées en buchets afin de constituer des espaces refuges pour la faune (hibernaculum).

La nature de certains résidus (résineux, végétaux malades...) ou la difficulté à mettre en œuvre les techniques préconisées ci-dessus, peuvent générer des déchets verts.

Prévoir de les évacuer vers un centre de valorisation agréé le plus proche.

En fonction de leur nature (gazon, feuilles, taille d'arbustes ou branches), ils seront valorisés sous forme de compost ou de bois-énergie.

➤ **Taille douce des arbustes et des arbres**

La taille dite « douce » est une taille d'entretien effectuée au sécateur qui respecte la forme du végétal et de son mode de croissance et lui permet donc de croître de manière saine et harmonieuse. Moins sévère que les tailles « classiques », elle génère d'une part moins de déchets mais limite aussi les blessures et les maladies (et donc le recours aux produits phytosanitaires).

➤ **Désherbage**

Prévoir 3 désherbages annuels, sans recours aux produits phytosanitaires dorénavant interdits :

Un désherbage mécanique en hiver. La majorité des plantes à fort développement en hauteur sont des vivaces ou des bisannuelles. Leur implantation durable dans le sol se fait en automne, jusqu'aux périodes de gels qui bloquent leur développement. Très tôt au printemps, ces plantes déjà enracinées vont croître rapidement et constitueront autant de points contraignant pour l'exploitation du site. L'arrachage mécanique des racines en janvier / Février / Mars permettra un arrachage complet du système racinaire plus aisé et plus efficace l'hiver sur sol humide.

Un second désherbage sera réalisé à la fin du printemps et en été pour impacter les plantes ayant germées au printemps.

Des interventions ponctuelles et ciblées seront réalisées au besoin dans les endroits stratégiques.

➤ **Les prairies fleuries**

Économiques en entretien car elles nécessitent 1 à 2 fauches par an au lieu de de 10 à 12 tontes dans le cas d'un gazon.

Première année : Prévoir une fauche mi-juillet pour les semis d'automne et fin septembre pour les semis de printemps.

Années suivantes : une fauche mi-juillet, puis éventuellement avant l'hiver.

Attention : pour maintenir une prairie pérenne, il est indispensable d'attendre l'épiaison et d'exporter les résidus de fauche après 1 semaine de séchage sur place pour favoriser la diversité floristique en deuxième année.

Cette opération a lieu 1 à 2 semaines après la fauche.

➤ **Arrosage**

Nous recommandons dans le système de gestion intégrée des eaux pluviales proposé, de privilégier le ruissellement des eaux pluviales vers des espaces verts en creux. Ce dispositif mobilise un impluvium important au service des espaces verts et limite les besoins en arrosage.

Donc, dans le cadre de cette démarche environnementale, nous ne recommandons pas de mettre en place un système d'arrosage automatique.

➤ **Paillage (mulch)**

Mise en place d'un paillage issu d'un broyage d'élagage de feuillus.

Le paillage des plantations empêche la germination de plantes adventices annuelles et permet également de limiter l'évaporation donc les besoins en eau.

Le Mulch, dans un souci de limiter les externalités, peut venir d'un broyage sur place mais en général la quantité de branches provenant de la taille du site n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins.

➤ **Coûts**

Le tableau ci-dessous donne des prix de gestion selon les choix de plantation des noues et des jardins de pluie. Ces prix sont indicatifs et devront être adaptés en fonction des frais de gestion locaux.

	Tonte avec ramassage		Fauchage avec débroussailluse à dos suivi d'un ramassage		Entretien entre les plants (rotobinage ou débroussailluse à dos)		Rabattage des feuilles et tiges fanées		Taille des arbustes		Cout estimé (prix/m ² /an)	
	Les 2 premières années	Courant	Les 2 premières années	Courant	Les 2 premières années	Courant	Les 2 premières années	Courant	Les 2 premières années	Courant	Les 2 premières années	Courant
Noues engazonnées tondues	12 passages / an 2,5 €/m ² /an											2,50 €
Noues enherbées fauchées			2 passages / an 1,50 €/m ² /an									1,50 €
Noues avec graminées ornementales			1 passage / an 1,70 €/m ² /an		2 à 4 passages / an 5,50 €/m ² /an						7,20 €	1,70 €
Noues avec plantes vivaces					2 à 4 passages / an 5,50 €/m ² /an			1 passage / an 1 €/m ² /an			6,50 €	1 €
Noues avec plantes vivaces couvre-sol					2 à 4 passages / an 5,50 €/m ² /an			1 passage / an 1 €/m ² /an			6,50 €	1 €
Noues avec arbustes et arbres à petit développement					2 à 4 passages / an 5,50 €/m ² /an				Tous les 2 ans 1,60 €/m ² /an		7,10 €	1,60 €
Noues avec plantes vivaces et arbustes					2 à 4 passages / an 5,50 €/m ² /an			1 passage / an 1 €/m ² /an		Tous les 2 ans 1,60 €/m ² /an		8,10 € 2,60 €

Tableau 10 : Coûts d'entretien des "ouvrages" (IS)

L'ENTRETIEN DES OUVRAGES ENTERRES

➤ **Structure réservoir et ouvrages associés**

La maintenance doit être simple et fait appel à une technicité usuelle proche de celle appliquée en assainissement pluvial traditionnel. Les matériels et engins utilisés pour l'entretien sont identiques à ceux employés par le gestionnaire du réseau d'assainissement et ne générant pas l'achat d'équipements spécifiques.

Pour les ouvrages d'injection, 2 types de prestations sont nécessaires : d'une part, des visites régulières comprenant une observation attentive du dispositif, en particulier dans les mois qui suivent les premiers événements pluvieux significatifs, d'autre part des opérations d'entretien nécessaires à la pérennité et au bon fonctionnement du dispositif.

Les opérations d'entretien courant des ouvrages d'injection comprennent :

- L'enlèvement des flottants et éléments grossiers sur grilles avaloirs ;
- Vidange des bouches d'injection ;
- Pompage des dépôts dans les regards de décantation avant que ceux-ci n'atteignent la génératrice inférieure des drains de diffusions ;
- Curage des siphons, nettoyage des regards.

La fréquence de l'entretien dépend des événements pluvieux et du site. Une intervention biannuelle est au minimum souhaitable.

De même que pour les ouvrages spécifiques d'injection, 2 types de prestation sont recommandées sur les drains : tout d'abord, une inspection caméra peut être envisagée et comparée avec celle ayant eu lieu lors du récolement. Ensuite un hydrocurage annuel des drains doit être réalisé.

➤ **Ouvrages hydrauliques « classiques »**

Nous qualifions d'ouvrages « classiques » les ouvrages d'assainissement traditionnel appartenant à l'ingénierie classique comme les bouches avaloirs, les regards, les canalisations, etc.

Le nettoyage de ces ouvrages doit être effectué aussi souvent que nécessaire. Il est notamment très important de :

- Inspecter les orifices d'arrivée et de sortie d'eau en fonction des tontes et des événements pluvieux importants ;
- Nettoyer si besoin en enlevant les embâcles et en curant les atterrissements ;
- Inspecter les boîtes de branchement et les regards tous les six mois ;
- Nettoyer si besoin en curant les fonds de décantation de ces ouvrages ;
- Contrôler les mauvais branchements.

Un curage trop fréquent des fonds de décantation implique l'existence d'un dysfonctionnement en amont. Un diagnostic visant notamment à déceler des signes d'érosion est alors nécessaire.